

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2019

Procès-verbal

Version intégrale





VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 28 juin 2019

QUORUM N° 1 :

DE LA DELIBERATION N° 1

A LA DELIBERATION N° 12

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE VINGT HUIT JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX le 1er Adjoint

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Madame PAPALETTO, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Monsieur BANES, Monsieur KBAIER, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame MAI (pouvoir à Monsieur Jean-Marc GELY)
Madame PEBEREL (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edwige MARINO)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Yves KBAIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 21/06/2019

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PAPALETTO Emilie

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 28 juin 2019

QUORUM N° 2 :

DE LA DELIBERATION N° 13

A LA DELIBERATION N° 22

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE VINGT HUIT JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Madame PAPALEO, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Monsieur BANES, Monsieur KBAIER, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame MAI (pouvoir à Monsieur Jean-Marc GELY)
Madame PEBEREL (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edwige MARINO)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Yves KBAIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 21/06/2019

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PAPALEO Emilie

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 28 JUIN 2019

QUORUM N° 3 :

DE LA DELIBERATION N° 23

A LA DELIBERATION N° 54

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE VINGT HUIT JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Madame PAPALEO, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Monsieur BANES, Monsieur KBAIER, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame MAI (pouvoir à Monsieur Jean-Marc GELY)
Madame RITONDALE (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame PEBEREL (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edwige MARINO)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Yves KBAIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 21/06/2019

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PAPALEO Emilie

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 28 JUIN 2019

QUORUM N° 4 :

DELIBERATION N° 55

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE VINGT HUIT JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Monsieur DALMAS, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Madame PAPALEO, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Monsieur BANES, Monsieur KBAIER, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame MAI (pouvoir à Monsieur Jean-Marc GELY)
Madame RITONDALE (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame PEBEREL (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edwige MARINO)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Yves KBAIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 21/06/2019

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PAPALEO Emilie

Lecture a été donnée de ce qui suit :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 28 JUIN 2019

QUORUM N° 5 :

DE LA DELIBERATION N° 56

A LA DELIBERATION N° 58

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE VINGT HUIT JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Madame PAPALETTO, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Monsieur BANES, Monsieur KBAIER, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame MAI (pouvoir à Monsieur Jean-Marc GELY)
Madame RITONDALE (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame PEBEREL (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edwige MARINO)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Yves KBAIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 21/06/2019

SECRETAIRE DE SENACE : Mme PAPALETTO Emilie

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 28 JUIN 2019

QUORUM N° 6 :

DELIBERATION N° 59

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE VINGT HUIT JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame DECUGIS, Madame PAPAEO, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Monsieur BANES, Monsieur KBAIER, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Madame Nathalie PEBEREL, Madame Marguerite GALLART, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame MAI (pouvoir à Monsieur Jean-Marc GELY)
Madame RITONDALE (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edwige MARINO)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Yves KBAIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 21/06/2019

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PAPAEO Emilie

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 28 JUIN 2019

QUORUM N° 7:

DE LA DELIBERATION N° 60

A LA DELIBERATION N° 72

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE VINGT HUIT JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Madame PAPAEO, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Monsieur BANES, Monsieur KBAIER, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame MAI (pouvoir à Monsieur Jean-Marc GELY)
Madame PEBEREL (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edwige MARINO)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Yves KBAIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 21/06/2019

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PAPAEO Emilie

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 28 JUIN 2019

QUORUM N° 8 :

DE LA DELIBERATION N° 73

A LA DELIBERATION N° 78

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE VINGT HUIT JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Madame PAPALEO, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FELTEN, Monsieur BANES, Monsieur KBAIER, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

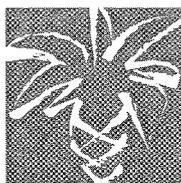
Madame MAI (pouvoir à Monsieur Jean-Marc GELY)
Madame PEBEREL (pouvoir à Madame Marguerite GALLART)
Madame LUCIANI (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edwige MARINO)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Yves KBAIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 21/06/2019

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PAPALEO Emilie

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 28 juin 2019

SOMMAIRE

AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de gestion - Exercice 2018.....	13
AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2018.....	14
AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Compte de gestion - Exercice 2018.....	21
AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2018.....	21
AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Aiguade - Compte de gestion - Exercice 2018.....	22
AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Aiguade - Compte Administratif - Exercice 2018.....	22
AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Compte de gestion - Exercice 2018	23
AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Compte Administratif - Exercice 2018.....	23
AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Compte de gestion - Exercice 2018	23
AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Compte Administratif - Exercice 2018	23

AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte de gestion - Exercice 2018	24
AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte Administratif - Exercice 2018.....	24
AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2018.....	24
AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2018.....	30
AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Aiguade - Affectation des résultats - Exercice 2018.....	30
AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Affectation des résultats de - Exercice 2018.....	30
AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Affectation des résultats - Exercice 2018.....	31
AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Affectation des résultats - Exercice 2018	31
AFFAIRE N° 19 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Décision Modificative n ° 1 - Exercice 2019.....	31
AFFAIRE N° 20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Décision Modificative n ° 1 - Exercice 2019.....	32
AFFAIRE N° 21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières au Département du var pour l'année 2019 au titre de l'investissement	32
AFFAIRE N° 22 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande d'aide financière à la Région Sud, au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2019, pour le projet « Amélioration de la sécurité et du confort des équipements sportifs de la Ville d'Hyères ».....	33
AFFAIRE N° 23 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2019 au titre de l'aménagement du musée des cultures et du paysage dans le bâtiment communal dénommé « La Banque »	33
AFFAIRE N° 24 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION : Garantie communale à 80 % d'un emprunt d'un montant initial de 3 175 000 € contracté par V.A.D (Var Aménagement Développement) auprès du Crédit Coopératif, dans le cadre du renouvellement urbain du centre-ville et du quartier de la Gare	37
AFFAIRE N° 25 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION : Garantie communale à 80 % d'un emprunt d'un montant initial de 3 175 000 € contracté par V.A.D (Var Aménagement Développement) auprès de la Banque Postale, dans le cadre du renouvellement urbain du centre-ville et du quartier de la Gare	37

AFFAIRE N° 26 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Mécénat - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de recevoir un don d'œuvres artistiques.....	37
AFFAIRE N° 27 - CULTURE ET PATRIMOINE -La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Acceptation d'un don de Bruno Pasquier-Desvignes et autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de don	38
AFFAIRE N° 28 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage Exposition « Face au soleil (1850-1950) » - convention de partenariat avec le Ministère de la Culture pour l'attribution du label « exposition d'intérêt national » - Autorisation à Monsieur le Maire de signer .	39
AFFAIRE N° 29 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Demande de subvention à la Région Sud pour l'exposition inaugurale	40
AFFAIRE N° 30 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage Demande de subvention au Conseil Départemental du Var pour l'exposition inaugurale	40
AFFAIRE N° 31 - COMMANDE PUBLIQUE - CULTURE ET PATRIMOINE - MUSEE - LA BANQUE - Emballage, transport et accrochage d'œuvres d'art des œuvres du Musée des Cultures et du Paysage d'Hyères pour le parcours permanent et pour l'exposition temporaire - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation de signature	41
AFFAIRE N° 32 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Fixation des tarifs de la billetterie et de la boutique	41
AFFAIRE N° 33 - CULTURE ET PATRIMOINE-La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Adoption du règlement intérieur	42
AFFAIRE N° 34 - CULTURE ET PATRIMOINE - École d'arts - Fixation de nouveaux tarifs.....	43
AFFAIRE N° 35 - CULTURE ET PATRIMOINE - L'Anglicane et Théâtre Denis - Fixation de nouveaux tarifs de mise à disposition	43
AFFAIRE N° 36 - CULTURE ET PATRIMOINE - Collaborateurs occasionnels bénévoles - État des frais de transport et de séjour- Année 2018	44
AFFAIRE N° 37 - CULTURE ET PATRIMOINE -Site Olbia - Fixation de nouveaux tarifs pour la boutique	44
AFFAIRE N° 38 - CULTURE ET PATRIMOINE - MEDIATHEQUE - Donation du fonds Edith WHARTON - Claudine LESAGE.....	44
AFFAIRE N° 39 - CULTURE ET PATRIMOINE - MEDIATHEQUE - Demande de subvention auprès du Conseil régional PACA - Acquisition de livres - Année 2019.....	46
AFFAIRE N° 40 - CULTURE ET PATRIMOINE - MEDIATHEQUE - Mise en place de la gratuité totale des inscriptions à la Médiathèque	47
AFFAIRE N° 41 - CULTURE ET PATRIMOINE - MEDIATHEQUE - Régie de recettes : nouveaux produits	48
AFFAIRE N° 42 - EVENEMENTIEL - Parcours des Arts en Fête 2019 - Demande de subvention au Conseil Départemental du Var	49

AFFAIRE N° 43 - EVENEMENTIEL - Hyères en Fête - La magie de Noël 2019 - Demande de subvention au Conseil Départemental du Var.....	49
AFFAIRE N° 44 - SPORTS - Convention relative à la participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux - Année scolaire 2018/2019	49
AFFAIRE N° 45 - SPORTS - Convention avec le Département pour l'utilisation et la gestion du gymnase Jules Ferry - Modification	50
AFFAIRE N° 46 - COMMANDE PUBLIQUE - ÉDUCATION - JEUNESSE - SPORTS - Transport des enfants des écoles de la ville, des enfants en accueil de loisirs et diverses personnes vers les installations sportives, les lieux culturels et autres excursions - Accords-cadres à bons de commande - Années 2020 à 2023 - Mise en appel d'offres ouvert.....	50
AFFAIRE N° 47 - JEUNESSE - Aide aux familles pour les séjours de vacances sur la période estivale ...	51
AFFAIRE N° 48 - ÉDUCATION - Indemnité représentative de logement pour les instituteurs (IRL) - Fixation du montant de l'IRL pour 2018	51
AFFAIRE N° 49 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES- Recours au contrat d'engagement éducatif	52
AFFAIRE N° 50 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Évolution du cadre général du Compte Épargne Temps (CET).....	52
AFFAIRE N° 51 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune d'Hyères les Palmiers - Nomination des représentants des associations locales - Modifications.....	53
AFFAIRE N° 52 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Opération « Dispositif devanture » - Mise en place d'un dispositif de subvention communale d'aide à la requalification de devantures des locaux d'activités.....	53
AFFAIRE N° 53 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0152 formant le lot n° 6bis - Mme CROUZET Jacqueline - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée	54
AFFAIRE N° 54 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 19 Avenue des Hirondelles cadastré section IM n° 0187 formant le lot n° 54 au profit de la SARL INVEST 3D.....	54
AFFAIRE N° 55 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 25 Avenue des Mouettes cadastré section IL n° 0110 formant le lot n° 75 Ter au profit de l'indivision FOSTINELLI	54
AFFAIRE N° 56 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 20, Avenue de la Pinède cadastré section EV n° 0031 formant le lot n° 51 du lotissement au profit de Monsieur GUIEU Denis et Madame PAGET Sandrine.....	55

AFFAIRE N° 57 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 2071 Route de Giens cadastré section EV n° 0022 formant le lot n° 19 au profit de la SCI LUNA	55
AFFAIRE N° 58 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LE POUSSET - Aliénation du bien situé 67, Allée du Pousset cadastré section EX n° 0028 formant le lot n° 35 du lotissement au profit de la COPROPRIÉTÉ DU 67, ALLÉE DU POUSSET	55
AFFAIRE N° 59 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rétrocession du bail commercial relatif au local sis 14 avenue Gambetta	56
AFFAIRE N° 60 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 87, Avenue Alphonse Denis - Prémption d'un fonds de commerce - Autorisation de signer l'acte de cession.....	56
AFFAIRE N° 61 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PLACE MARECHAL JOFFRE - Déclassement d'une partie du Domaine Communal cadastrée section BX n° 0314.....	57
AFFAIRE N° 62 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - TRAVERSE DU GAPEAU - Déclassement d'une partie du Domaine Communal cadastrée section 1K n° 0093.....	58
AFFAIRE N° 63 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Le PORT - Rue Émile Rimbaud - Déclassement d'une partie du Domaine Communal	58
AFFAIRE N° 64 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - RUE DE VERDUN - Demande de constitution d'une servitude de passage piétonnier - Parcelle BA n° 0303.....	60
AFFAIRE N° 65 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination d'une voie privée : Allée des PIVERTS	60
AFFAIRE N° 66 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voies publiques et privées - Île de PORQUEROLLES	60
AFFAIRE N° 67 - HABITAT- Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018) - Dix-septième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence - Alpes Côte d'Azur, pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés.....	62
AFFAIRE N° 68 - HABITAT - Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en Renouveau Urbain (OPAH-RU 2018-2023) - Restauration Immobilière « SUD VIEILLE VILLE »	63
AFFAIRE N° 69 - HABITAT - Concession d'Aménagement pour le Renouveau Urbain du Centre-Ville et du quartier de La Gare 2018-2028 - Compte-rendu annuel à la collectivité - Année 2019	63
AFFAIRE N° 70 - HABITAT - Concession d'Aménagement pour le Renouveau Urbain du Centre-ville et du quartier de La Gare 2018-2028 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant N° 1	64
AFFAIRE N° 71 - AMÉNAGEMENT - Adhésion de la commune de Pierrefeu à la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM)	64
AFFAIRE N° 72 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Convention pour la création d'un Refuge LPO sur le site des étangs de Sauvebonne - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire	65

AFFAIRE N° 73 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Adhésion de la Commune à l'association SMILO et signature de la Déclaration des îles durables et du Contrat de coopération avec SMILO	68
AFFAIRE N° 74 - PORTS - PORT DE LA CAPTE - Convention entre la Commune et le Conservatoire du Littoral pour l'occupation du domaine public artificiel assortie de droits réels.....	69
AFFAIRE N° 75 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) - Centre Commercial du Nautisme - Exonération de redevances	69
AFFAIRE N° 76 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) – L'AYGUADE - LA CAPTE - AUGUIER - Modifications de tarifs de redevances	71
AFFAIRE N° 77 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière du Port d'HYERES (Saint-Pierre) - Dérogation au régime salarial de droit privé	72
AFFAIRE N° 78 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint-Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée	72
QUESTIONS ORALES.....	73

(La séance est ouverte à 14 h 03, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je demande à Madame BIVILLE de bien vouloir procéder à l'appel.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE : Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vous propose de nommer Madame PAPALEO en tant que secrétaire de séance, si vous êtes d'accord. Elle fait l'unanimité, et je vous en remercie.

Lorsque nous débattons des Comptes Administratifs, si vous êtes d'accord, la présidence sera affectée au 1^{er} adjoint, Francis ROUX. Pas d'opposition ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, je vous ai adressé un courrier relatif à une motion de soutien. Nous étions ensemble au Conseil d'administration du Parc national, dont vous savez que la situation est extrêmement tendue, que les prévisions budgétaires sont plutôt sombres et que le personnel est directement affecté, puisque nous parlons de 15 personnes sur une dizaine d'années. Une motion a donc été prise par l'ensemble du Parc national, dont la présidente est présente ici. Le Conseil municipal étant très impacté par le Parc, puisque nous en sommes le cœur, je pensais qu'il était dans la logique des choses d'apporter notre soutien au personnel et à l'ensemble de l'administration pour mener ce combat politique, au sens budgétaire du terme, afin de redonner un peu d'air au Parc et de lui permettre d'accomplir ses missions.

À ce titre, je souhaitais que nous puissions voter une motion collective de soutien au Parc national de Port-Cros et à son personnel. Merci.

M. LE MAIRE : Je termine ma phrase.

Monsieur ROUX présidera donc la séance pendant le Compte Administratif.

Une erreur technique s'est produite pour ce dernier : deux pages n'ont pas pu être scannées, et nous vous les avons donc mises sur vos tables. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Par ailleurs, nous avons complété la délibération n° 31. En effet, il s'agissait d'un appel d'offres, et le nom des personnes désignées n'était pas renseigné lorsque nous l'avons imprimée, ce qui est fait désormais.

Enfin, nous retirons de l'ordre du jour la délibération n° 74 concernant le port de la Capte.

Des questions orales ont été posées, et il y sera répondu en fin de séance. Néanmoins, vu l'empressement de mon collègue Monsieur SEEMULLER, si vous le souhaitez, nous pouvons aborder le problème du Parc national, qui est effectivement important.

Voulez-vous vous exprimer ? C'est fait ? D'accord.

Je compléterai en disant, devant Madame la Présidente, que ce sujet me tient un peu à cœur pour des raisons que chacun peut imaginer, puisqu'actuellement, la loi de 2006 est appliquée dans des conditions plus que discutables. Elle a pour vocation à ouvrir les parcs nationaux au-delà de leur mission prioritaire, qui est la protection de la biodiversité, à des missions d'exemplarité, de pédagogie et d'ouverture. C'est tout le sens de l'adjonction des aires d'adhésion à la zone centrale, laquelle est quelque chose d'intangible et réservée presque uniquement à la protection de la biodiversité, alors que l'aire d'adhésion concerne le développement durable dans des approches concertées où, bien entendu, la charte s'est particulièrement affirmée pour définir les bonnes politiques.

Quand la loi de 2006 avait été votée, elle avait augmenté le budget des parcs nationaux de 25 %, mais il est vrai que depuis, malheureusement, ce budget est resté stable. Toutefois, deux parcs nationaux supplémentaires ont été créés, et un troisième risque de l'être dans le châillonnais, cela nonobstant la double mission des parcs nationaux qui doit être maintenue, à savoir la protection de la biodiversité et le développement durable. Je dis « double mission », parce qu'il serait véritablement coûteux de revenir à 2003, quand les parcs nationaux étaient uniquement confinés à la zone centrale et faisaient l'objet d'un rejet quasi systématique de l'ensemble des élus, des habitants et des associations, alors que le grand gain de la loi de 2006 est que désormais, il y a une appropriation des parcs nationaux, même si elle peut parfois être partagée ou discutée. J'en veux pour preuve que le Parc national de Port-Cros, qui était précédemment concentré sur les 600 hectares de l'île, touche désormais la totalité de nos îles et de la ville d'Hyères, ainsi que les villes de La Garde, du Pradet, de La Croix-Valmer et Ramatuelle. Nous aurions pu espérer davantage, mais l'ajout de quatre villes supplémentaires et de l'ensemble d'un littoral est tout à fait pertinent.

En d'autres termes, je crois qu'il ne faut pas simplement se préoccuper de recentrer sur la mission initiale, mais maintenir cette double mission en demandant, comme vous l'avez fait, à ce que les moyens suivent et qu'ils ne soient pas réduits. En effet, si l'on se concentrait uniquement sur la mission initiale, les pouvoirs publics trouveraient là une solution aux difficultés et, bien entendu, à ce moment-là, les zones d'adhésion seraient abandonnées.

Je partage donc tout à fait cette préoccupation, que j'ai souvent exprimée, et nous demandons au ministère de l'Environnement d'être très attentif aux moyens dévolus aux parcs nationaux et de les augmenter.

L'idée est que ces derniers étant les emblèmes incontestables de la protection de l'environnement, il ne suffit pas de le dire, mais il faut le montrer, puis le reste suit. J'ajoute que les parcs régionaux, qui sont importants, sont financés par les régions et que les parcs nationaux n'ont pas un euro des régions. En effet, nous sommes uniquement financés par l'État, même si le Parc de Port-Cros, de façon exemplaire, mobilise des ressources extérieures permettant de fonctionner, à travers des mécénats ou des partenariats.

Par conséquent, globalement, l'idée est celle-ci, et je soumetts volontiers à votre approbation cette motion de soutien, qu'il nous conviendra de rédiger en ces termes.

Qui est pour ?

(Approbation de l'ensemble du Conseil municipal.)

Je vous remercie de votre unanimité.

Le premier point à l'ordre du jour est le Compte de Gestion, lequel sera suivi du Compte Administratif, même si je ne peux me priver du plaisir de souligner ce paradoxe qui consiste à vérifier que les comptes administratifs sont exacts avant de les avoir étudiés. Si vous le permettez, j'en ferai une présentation rapide avant que Robert DESERVETAZ, l'adjoint aux Finances, puisse répondre aux questions qui pourraient se poser. D'ailleurs, à cet égard, je voudrais remercier et féliciter fortement notre adjoint aux Finances, ainsi que l'ensemble du service Finances, de la qualité du travail qu'ils effectuent et de leur engagement. C'est vraiment exemplaire et important, eu égard à ce sujet prioritaire.

Je vous ferai ces commentaires en égrenant quelques tableaux et en commençant par rappeler une définition : le Compte Administratif n'est pas le moment des choix politiques faits par la municipalité, mais celui de la vérification du fait que ces choix, présents dans le Budget primitif et accessoirement dans le Budget supplémentaire, ont été réalisés dans des conditions que l'on peut considérer comme convenables, mauvaises ou bonnes. Ce Compte Administratif est d'autant plus significatif qu'il est le dernier de cette mandature et que, d'une certaine façon, il permet de résumer un peu l'évolution que nous avons pu connaître. Je voudrais simplement dire – mais les chiffres le démontreront – que la situation budgétaire qu'il traduit est exceptionnellement bonne et garante de l'avenir. Tous les voyants sont au vert, et nous allons essayer de les commenter.

Le premier tableau porte sur l'exécution du budget. En matière de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, on observe principalement le niveau élevé des dépenses d'investissement, mais surtout le fait que les dépenses réelles de fonctionnement ont été parfaitement exécutées, puisque 81 700 000 € avaient été prévus au budget, et près de 3 M€ de moins sont réalisés dans l'exécution.

Ensuite, nous avons le détail des dépenses réelles de fonctionnement : on voit que pratiquement toutes les rubriques baissent.

Certaines n'ont pas beaucoup de signification, notamment concernant l'évolution des Autres charges de gestion courante et des Autres dépenses (atténuation de produits), puisqu'il s'agit d'une bascule réalisée dans les transferts avec TPM.

En revanche, les frais de personnel figurant ici sont à effectifs donnés, complets, et on voit qu'ils ont diminué de 2,1 %, ce qui signifie qu'il y a eu beaucoup de rigueur dans la gestion de cette ligne. Ceci était important puisque, comme vous le voyez en bas, nous sommes tenus à une rigueur très significative par le Contrat Cahors. En effet, ce dernier demande aux collectivités ayant plus de 60 M€ de budget de fonctionnement de ne pas l'augmenter de plus de 1,2 %. Or on sait que les dépenses de fonctionnement sont constituées, pour moitié, des dépenses de personnel, lesquelles sont affectées mécaniquement chaque année par ce que l'on appelle le GVT (glissement-vieillesse-technicité), qui est de l'ordre de 2 %, ainsi que par des dépenses courantes (flux d'achats divers) qui évoluent en fonction de l'inflation, et parfois davantage en ce qui concerne le carburant, ce qui fait que les deux moitiés des dépenses de fonctionnement augmentent d'au moins 2 %. Le fait de tenir 1,2 % est une gageure, et elle est largement remplie ici puisque, comme vous le voyez, nous sommes à environ 800 000 € de moins que la barre qui nous était fixée et qui est atteinte.

Je ne peux pas m'empêcher de dire que, de mon point de vue, le critère retenu par l'État n'est pas bon, et j'avais eu l'occasion de le dire à celui qui l'a instauré. Un bon critère pour juger la gestion des communes, en leur laissant un degré de liberté, eut été le taux d'épargne, par exemple, que la commune pouvait, à ce moment-là, définir à un niveau convenable, ce qui lui permettrait que le fruit de sa gestion soit non seulement les investissements qu'elle réalisera, mais également les politiques publiques. Aujourd'hui, ce qui est extrêmement coûteux est que, par exemple, malgré des performances que vous verrez ultérieurement en matière d'épargne ou d'autofinancement, nous ne pouvons pratiquement pas augmenter les effectifs de tel ou tel service, même si nous le souhaitons – et c'est souvent le cas –, ou développer telle ou telle politique publique de façon significative. En effet, si nous le faisons, nous passons la barre de 1,2 %, et les pénalités associées tombent mécaniquement, alors que nous pourrions le faire sans conséquence d'aucune sorte sur la bonne gestion. C'est un peu regrettable, et je pense que le gouvernement en a conscience. Cette mesure peut s'imposer pour des communes en difficulté, où il faut une barre simple, mais lorsqu'une commune est en bonne santé, comme c'est le cas de celle d'Hyères, cela interdit un développement des politiques publiques tel que l'on pourrait le souhaiter, et cela rend parfois les choses difficiles pour le maire, qui refuse presque toujours les demandes d'augmentation de personnel, même quand elles sont légitimes, compte tenu de ses obligations. D'ailleurs, nous nous les appliquons à nous-mêmes. À titre d'exemple, aujourd'hui, la Direction générale et le cabinet comportent chacun deux personnes, alors qu'ils en ont compris jusqu'à quatre ou cinq. Nous sommes obligés d'être extrêmement sobres, mais les choses étant ce qu'elles sont, nous sommes bien dans cette situation.

Le tableau suivant porte sur les recettes réelles de fonctionnement. Le résultat, qui n'échappera à personne, est que les recettes fiscales de la commune diminuent de pratiquement 1 % entre 2017 et 2018.

Là encore, ceci est l'effet de la baisse de 2,5 % des trois taxes que nous avons votée en 2018, ce qui permet néanmoins de réaliser la politique que nous menons. Vous voyez également que la dotation globale de fonctionnement de l'État est pratiquement stabilisée, en diminuant légèrement cette année, mais bien moins que les années précédentes. J'ajoute qu'en 2019, nous avons voté une baisse de 6 % de la taxe sur le foncier bâti et non bâti, le destin de la taxe d'habitation étant ce qu'il est, et vous observerez que les trois taux d'imposition seront plus bas en 2019 qu'ils ne l'étaient une dizaine d'années en arrière, ce qui est intéressant pour tout le monde, me semble-t-il, et doit être souligné.

Vous avez le détail des contributions directes. On observe une augmentation potentielle des impôts liée à l'augmentation des bases qui sont votées par l'État chaque année lors de la loi de Finances, conduisant simplement les bases fiscales à suivre l'inflation, de l'ordre de 1 % à 1,5%. En revanche, on voit la diminution des taux de 2,5 % que je vous ai indiquée, et vous avez le montant des produits fiscaux en bas du tableau. Si les bases n'avaient pas augmenté, bien entendu, la réduction aurait été encore plus forte. Néanmoins, elles doivent augmenter, puisque le fait de maintenir un pouvoir d'achat ne consiste pas à maintenir un niveau en euros courants, mais en euros constants, compte tenu de l'inflation.

Comme je vous le disais, la dotation globale de fonctionnement est pratiquement stable en 2018 par rapport à 2017, mais vous observez une nouvelle fois qu'elle a fortement diminué au cours du temps. À titre d'exemple, elle était de 14 M€ en 2012, alors qu'elle s'élève désormais à un peu plus de 8 M€, ce qui représente une diminution de 42 % en sept ans. Ceci est très significatif puisqu'en cumulé, peut-être 15 M€ ou 18 M€ nous ont manqué, si l'hypothèse d'un maintien était intervenue. C'est dans ce contexte de réduction très forte de l'aide de l'État et de la dotation globale de fonctionnement que nous obtenons ces résultats, et je crois que, de ce point de vue, cela doit être remarqué.

Le tableau suivant concerne les cessions d'immobilisations, à titre d'information : d'une part, vous avez les ventes de baux emphytéotiques et, d'autre part, des ventes directes telles que, par exemple, la rue Galliéni ou le chemin de la Maunière, où l'entreprise immobilière reste au-dessus des pompiers avec ses 100 employés.

Ensuite, vous avez les dépenses d'équipement et le financement, ce qui est également très important. Vous observez que le montant total des investissements a très fortement augmenté en 2018, puisqu'il passe de 20 M€ en 2017 à 33 M€, soit une augmentation exceptionnelle de 65 %.

Ceci est largement dû au fait que la Métropole a reconnu notamment le front de mer et la place Clemenceau d'intérêt métropolitain, mais vous observerez tout de même qu'en termes d'investissement, le train de vie de la commune est resté élevé, sachant que dans la première ligne, « Dépenses d'équipement de compétence communale », il n'y a que le bâtiment, puisque toute la voirie, la propreté, etc., sont désormais des compétences métropolitaines.

Par conséquent, il n'y aurait pas eu une baisse si toutes les colonnes de la première ligne comprenaient uniquement les dépenses qui sont aujourd'hui de compétence communale ; elles seraient en hausse. Je crois que c'est important, parce que le fait d'investir revient à assurer la solidité, directe ou indirecte, d'une commune pour l'avenir. Cela peut concerner des bâtiments, l'acquisition de terres environnementales ou des aménagements urbains, mais à ce moment-là, ils ont une productivité touristique, au-delà de la qualité de vie des usagers, qu'il est important de maintenir et d'accroître.

Les deux dernières lignes du tableau sont également très importantes : ce financement des équipements se fait en autofinancement complet. Je dirais même que c'est plus que de l'autofinancement, puisqu'à la demande de mon adjoint aux Finances, nous avons remboursé deux emprunts de façon anticipée, lesquels frôlaient les 5 %. Cela signifie que nous avons eu la possibilité non seulement d'autofinancer la totalité de nos investissements, mais également de réduire l'endettement. Bien entendu, nous ne rachèterons pas des emprunts effectués à 1 % ou 2 %, mais en l'occurrence, le différentiel entre le taux d'intérêt que nous versions et le taux actuel justifiait cette initiative, et je l'en remercie.

S'agissant de l'endettement, là aussi, je crois que c'est un peu exceptionnel. Il n'a jamais été très élevé dans la commune, puisque je vous rappelle qu'une capacité de désendettement de sept ou huit ans est considérée comme la norme ; au-dessus, on considère que l'endettement est trop important, et en deçà, il est de qualité. Néanmoins, je fais observer qu'en quatre ou cinq ans, il a été divisé par deux et qu'aujourd'hui, nous sommes au niveau record de 2,32 pour l'endettement, ce qui représente la capacité à le rembourser en fonction du budget. Ceci est tout à fait particulier et, là encore, doit être remarqué.

Par ailleurs, le taux d'épargne, qui est le différentiel entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, se maintient à un niveau très élevé. Il est important, puisqu'il a augmenté de près de 60 % depuis 2014, se maintenant autour de 10 % ou 11 % d'une année sur l'autre. Je voudrais faire remarquer que ce niveau est très élevé dans la mesure où nous n'autofinançons plus les compétences d'intérêt métropolitain, lesquelles sont financées par la Métropole. Par conséquent, le taux d'épargne de la commune ne sert plus qu'aux bâtiments ou à financer ce que l'on appelle les AC d'investissement, à savoir le versement que nous faisons à la Métropole toutes les années pour les investissements récurrents de voirie, etc., mais nous ne finançons plus directement les investissements d'intérêt métropolitain.

Par exemple, ce sera le cas pour l'érosion du tombolo, l'avenue Decugis ou le pôle d'échange multimodal, comme nous n'avons pas financé Clemenceau et le front de mer. Le fait de garder un tel niveau d'investissement donne des marges extrêmement importantes pour l'avenir.

Le dernier tableau résume cela : nous avons un autofinancement disponible de plus de 20 M€, ce qui est très important. Si quelqu'un dit que cela l'est trop, je pourrais l'entendre, sauf que cela constitue une garantie et une sécurité pour l'avenir, car nous sommes tout de même dans une situation qui n'est pas totalement clarifiée au niveau de recettes pérennes de la commune pour le futur. Certes, le gouvernement a récemment indiqué les modalités de financement de la taxe d'habitation, expliquant que pour financer le niveau des recettes de taxe d'habitation de 2017, puisqu'elles sont gelées, il utiliserait les taxes foncières actuellement versées au Département, et dans le même temps, ce dernier recevra une partie de la TVA. Je fais observer que cela signifie que pour l'avenir, si nous n'avons pas ce potentiel, le seul moyen d'augmenter les recettes de fonctionnement de la commune sera la taxe foncière. Il n'y aura pas de diversité, la taxe d'habitation étant gelée. D'autre part, même s'il y a une compensation, elle se fera toujours en fonction du niveau de 2017. Or quand on évolue, les besoins augmentent. Concernant le Département – cela ne me regarde pas, mais je le dis –, même si je comprends la modalité, je regrette un peu la perte totale d'autonomie des collectivités locales, notamment de celle-ci, parce que désormais, son financement est lié à la TVA et, par conséquent, à la conjoncture économique, que l'on ne maîtrise pas. Si vous avez une année flambante, les départements se porteront bien, mais si elle est difficile, la TVA sera donc d'un niveau inférieur, et il faudra apporter des ajustements pour assurer la stabilité du financement de chacun.

Voilà, mes chers collègues, le résumé de cette situation. Je crois donc que, au-delà des différences qui peuvent exister dans les choix politiques faits au niveau du Budget primitif, nous pouvons nous réjouir collectivement de la situation financière de la commune. D'ailleurs, elle nous a également été soulignée par la Direction Générale des Finances Publiques du Var. C'est une gestion rigoureuse, mais également ambitieuse. Je renouvelle mes remerciements à mon adjoint aux Finances, ainsi qu'à toute l'équipe, et je remercie tous les fonctionnaires élus qui ont permis de la mettre en œuvre.

Monsieur DESERVETAZ précisera et répondra aux questions. Pour ma part, comme la loi le veut, je donne la présidence à Monsieur ROUX.

M. ROUX : Merci, Monsieur le Maire.

(Monsieur le Maire sort de la salle. Monsieur ROUX préside la séance.)

AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2018

M. DESERVETAZ : (*Lecture de la délibération.*)

M. SEEMULLER : La procédure est un peu étrange, mais nous la respectons. Il s'agit du dernier budget, et il appelle donc un certain nombre de réflexions de notre part.

Nous examinons les comptes administratifs et de gestion de la Ville pour l'année 2018. Effectivement, nous partageons le bilan et confirmons une bonne santé financière de la Ville. Nous pourrions être tout à fait satisfaits de ce résultat : un report à nouveau de 13 M€, un résultat de 7 M€, des réserves de 183 M€ et un endettement à long terme très faible, de 22 M€. Les chiffres sont clairs sur ce sujet.

En même temps, nous sommes dans un débat démocratique, et il est intéressant de se placer des deux côtés. Cela s'appelle la respiration. Il faut se rappeler qu'une partie de ce résultat est liée à une décision que vous aviez prise, consistant à augmenter les impôts. Au terme de ce mandat, ces derniers auront augmenté de 17 M€.

Nous nous posons donc la question à nouveau : était-il réellement utile de prélever une telle somme de la poche des Hyérois pour arriver à un résultat aussi satisfaisant au terme du mandat ? Je pense que la bonne gestion aurait été de gérer au plus serré et d'améliorer progressivement, en laissant ces 17 M€ aux Hyérois afin qu'ils puissent consommer.

Par ailleurs, le Maire nous a indiqué qu'il n'était pas en campagne électorale. Nous vous croyons très volontiers. Pourtant, nous avons été sensibles au nombre d'inaugurations organisées et d'invitations que nous recevons pour cela, qui est assez impressionnant, puisque je me suis arrêté au chiffre de 50. J'ai envie de poser la question : quel Hyérois n'a pas été invité, et quelle association a été oubliée ? Étant partie prenante de ces invitations, je me suis interrogé sur les promesses faites ici ou là, en lisant *Var Matin*, au regard de toutes ces réunions. En effet, ces promesses, budgétées ou non – je pose la question –, engageront les finances de la Ville dans le futur. Pour illustrer mon propos, je reprendrai une phrase de Woody Allen qui dit : « *La réponse est "Oui", mais quelle était la question ?* »

D'ailleurs, dans le compte de gestion 2018, sur ce chapitre appelé « Relations publiques, publicité », la Ville a financé 500 000 €, ce qui représente beaucoup d'argent public. Que nous réservent les comptes 2019 ? Néanmoins, vous n'êtes pas en campagne, et nous le respectons.

Nous rappelons simplement que l'argent public doit être dépensé avec prudence et parcimonie. Cela a été répété. Nous ne parlons pas seulement d'Hyères, mais de l'ensemble des collectivités, ainsi que de l'endettement de l'État. Chaque gouvernement a été confronté, en début de mandat, à cette équation très difficile : comment sortir de l'impasse financière qui touche notre pays, et comment, se tournant vers les collectivités locales et la Sécurité Sociale, peut-on trouver des marges de manœuvre ? Par conséquent, ne soyons pas surpris si cette équation nationale n'est pas résolue et si, à un moment donné, l'État se tourne vers nous, ce qui signifie que nous devons gérer nos finances avec prudence et vigilance.

Je ferai deux autres remarques dans le cadre de ces budgets.

La première est liée à la canicule qui s'abat sur nous et qui n'est pas nouvelle dans ce pays, mais qui prend des proportions importantes. Je voudrais mettre en rapport des choix qui ont été faits, notamment les investissements réalisés dans la ville depuis cinq ans. Vous avez investi 18 M€ en matière d'inondation, ce qui représente une somme très importante, qui était nécessaire, et je vous en remercie. Pour le reste, nous avons vu beaucoup d'autres investissements qui ne sont pas à la hauteur de ce qui nous attend. Nous l'avons déjà dit lors des débats du Budget primitif et des Orientations, et nous le répétons à nouveau aujourd'hui. Nous sommes donc heureux de savoir que le préfet a bloqué cette folie immobilière, car ce n'est pas la bonne réponse, ni ce que nous attendons de vous.

Pour rester dans le sujet, je vous invite à lire l'intervention du président de la République au G20 du Japon, exprimant sa volonté de faire en sorte que l'accord de Paris sur le climat soit la pierre angulaire de toute politique. C'est un beau sujet d'inspiration. Il ne s'agit pas de prendre des petites mesurette ou de faire de la communication, mais bien de réorienter les priorités locales – vous me direz, on n'est peut-être déjà plus en 2019 – et de tout mettre en œuvre pour éviter ces catastrophes climatiques. Il existe une réelle urgence. C'est le message de la jeunesse, et il faut l'entendre.

Encore une fois, la meilleure réponse existe ici, à Hyères, puisque la nôtre est la préservation de notre patrimoine naturel.

J'aurais une question pour le Maire – vous la lui transmettez : vous vous êtes engagé dans le processus de qualification du label Hyères Capitale de la Biodiversité. Où en sommes-nous, et quels sont les investissements inhérents pour atteindre cet objectif ?

Ma deuxième réflexion porte sur les coûts futurs d'un certain nombre de projets. J'en citerai deux, sans chercher à ouvrir une discussion polémique ou quoi que ce soit ; nous parlons d'argent et d'engagements.

Le premier est la promenade, que vous inaugurerez demain. Le coût sera de 6,2 M€, non pas pour la commune, mais pour l'ensemble des collectivités, auxquels – d'après ce que j'ai compris – il faudra ajouter 12 M€ pour éviter la disparition des traits de côte, ce qui fait un total de 18 M€. Or à mon sens, dans les budgets à venir, la Ville doit prévoir deux autres types de dépenses. Le premier est la remise en état de la promenade chaque année, aux mois de mars et d'avril, après les tempêtes d'hiver. Peut-on les estimer à 0,5 M€, comme c'est le cas pour la route du sel ? Est-ce moins, ou plus ? Il en est de même pour le remplacement régulier des espaces verts exposés au sel, aux embruns, à la submersion et à la canicule. Au final, cette promenade, qui est certainement utile – le débat n'est pas là –, risque de coûter entre 0,3 M€ et 0,5 M€ par an aux contribuables, et cela devra être pris en compte.

Dans le débat, nous aurons l'occasion de pointer l'engagement financier que le musée peut présenter pour les finances publiques futures. Pour ma part, j'appelle chacun d'entre vous à être conscient que dans une économie serrée – et je ne vois pas ce qui changera demain –, nous engageons beaucoup d'argent et, derrière, beaucoup de fonctionnement. Soyons attentif à la balance entre ce qui embellit et ce qui est un peu au-delà de nos moyens.

Enfin, comment ne pas évoquer votre discrétion budgétaire sur des budgets de solidarité. Nous sommes plus vertueux que ce que le Contrat Cahors demande, et j'ai vu que cela nous dégagerait une marge de manœuvre de 900 000 €. Dans ce cas, pourquoi ne pas augmenter le budget du CCAS ou, en tout cas, le soutien à un certain nombre de familles, de personnes âgées ou d'associations, lesquelles sont essentielles dans cette ville où 10 % de la population vit sous le seuil de pauvreté ?

Je vous remercie, et peut-être reparlerons-nous de tout cela lorsque vous serez en campagne.

M. ROUX : Merci, Monsieur SEEMULLER. Nous prenons cela en compte. Avant de donner la parole à Monsieur POLITI, pour rassurer Monsieur SEEMULLER qui, lui, n'est pas en campagne – tout le monde l'a compris –, je voudrais juste dire que Monsieur le préfet avait tort, puisqu'il est revenu en arrière, mais le Maire vous l'expliquera mieux que moi. Il faut arrêter avec ces imbécilités que nous avons eues sur notre commune et qui nous bloquaient tout. Bien sûr, on parle du développement durable, mais il nous bloquait de nombreuses choses, telles que l'OGS. Je crois, Monsieur SEEMULLER, que nous devons bien vous expliquer les tenants et les aboutissants de cette affaire, qui ont fait l'objet d'un débat démocratique à l'intérieur de cet hémicycle, auquel vous avez participé, ainsi que tout le monde. À présent, je pense que ce débat demanderait à ce qu'il soit rouvert afin que nous expliquions à la population ce qu'il en est à l'heure actuelle. Merci.

M. DESERVETAZ : Pour ma part, je resterai sur le Compte Administratif, car effectivement, vous avez égrené un discours de campagne.

Quand vous parlez de l'augmentation de 17 M€ que nous avons pris « dans les poches des contribuables », je voudrais tout de même vous signaler que les dotations de fonctionnement ont baissé de 16 M€ à 17 M€, et nous avons pris cette décision afin d'anticiper cet événement. Nous nous en sommes sortis parce que nous avons maîtrisé les dépenses, puisqu'en effet, nous avons mis un accent sur ce point.

Je dois également vous rappeler que les taxes dans la commune d'Hyères sont inférieures à celles qui se pratiquent dans le département du Var. Nous ne les avons pas augmentées et, comme Monsieur le Maire l'a précisé, elles baisseront en 2019.

Vous vous posez beaucoup de questions pour 2019, mais cette année, nous vous avons présenté le Budget primitif, lequel contenait toutes les explications, les investissements et le développement.

Quand vous parlez des investissements faramineux, notamment la promenade en front de mer, on oublie de parler de toutes les subventions que nous recevons de la part de la Région, du Département et de la Métropole, lesquelles diminuent fortement cet investissement. Il est vrai que nous pourrions ne rien faire : dans ce cas, nous n'aurions pas de subventions, et nous ne ferions que boucher les trous dans les routes qui nous restent.

Concernant le Compte Administratif, nous avons mis un accent important sur la maîtrise des dépenses, et cela se reflète sur les résultats de 2018.

M. ROUX : J'ajoute qu'à la fin de ce mandat, comme vous le savez, nous rendrons des taux d'imposition moins importants que ceux que nous avons trouvés en 2014.

Par ailleurs, une question m'a un peu choqué, lorsque vous dites que nous avons multiplié les inaugurations. Nous ne pouvions pas les faire en début de mandat, puisque nous arrivions. Nous inaugurons lorsque nous avons réalisé ce que nous avons promis aux Hyérois durant la campagne électorale de 2014. Vous pouvez relire les programmes de cette époque, et vous verrez que nous n'avons pas dérogé à ce qui avait été dit pendant cette campagne. Nous n'avons pas trompé les Hyérois !

M. CARRASSAN : Je voudrais juste dire un mot par rapport à une affirmation que je viens d'entendre de la bouche de notre collègue Monsieur SEEMULLER. Si j'ai bien entendu, vous avez dit que récemment, le préfet avait stoppé une « folie immobilière ». Je dois préciser que cette proposition n'est tout simplement pas honnête.

En effet, au mois de mars dernier, un projet de loi portant à connaissance « Submersion » a été mis sur la table et, parallèlement, il y avait un projet de loi portant à connaissance en matière de ruissellement.

Ces deux documents, l'un « définitif » et l'autre « provisoire », ont mis un frein à des projets en cours, alors que jusque-là, tous ceux qui sont menacés par le porter à connaissance « Submersion » avaient été accompagnés par les services de l'État. Quand vous parlez de folie, peut-être s'agit-il également de celle de l'État, mais je ne le crois pas.

Ceci est à considérer de façon très précise, et il se trouve qu'à présent, le porter à connaissance « Submersion » qui nous a inquiétés récemment et qui, d'ailleurs, menaçait d'autres communes, sera amendé par l'État lui-même.

Par conséquent, honnêtement, il vaut mieux retirer votre proposition, car elle est en dehors de la réalité.

M. SEEMULLER : Monsieur ROUX, je suis obligé de répondre.

M. ROUX : Non, ce n'est pas un dialogue.

M. SEEMULLER : Certes, mais vous me mettez en cause.

M. ROUX : Je vous rendrai la parole par la suite. Monsieur POLITI, allez-y.

M. POLITI : Nous allons essayer de nous recentrer sur le Compte Administratif.

Je vais recommencer, puisque l'on nous a parlé de trous à combler en début de mandat, etc. Pour ma part, je constate que malgré vos promesses électorales, les impôts ont augmenté dès 2015 et jusqu'en 2017. Je serai peut-être moins optimiste que mon collègue et ami William SEEMULLER, mais je dirais que cela représente 4,5 M€ par an de recettes sur trois ans. Ensuite, il y a eu les baisses successives de 2018 et 2019 ; nous en convenons. Ceci a abouti à une hausse globale de 10 % entre 2014 et 2019, ce qui, en réalité, représente des recettes supplémentaires de l'ordre de 3 850 000 € sur votre mandat. D'ailleurs, Monsieur le Maire l'avait reconnu lors du vote du Budget primitif.

Cela nous permet de dire à nouveau que de notre point de vue, le fait de ne pas avoir eu recours à l'emprunt, alors qu'aujourd'hui, les taux sont à leur plus bas niveau depuis 2014, est manifestement une erreur, voire une faute de gestion.

Comme nous avons eu l'occasion de le dire, pour vous, la meilleure banque est bien la poche des Hyérois : pas d'intérêt, et rien à rembourser.

Les comptes administratifs sont donc également le reflet de votre politique, engagée par vos budgets. Étant donné que nous avons voté contre ce budget, vous comprendrez qu'il est tout à fait logique que nous votions contre ce Compte Administratif. Bien entendu, nous voterons favorablement les comptes de gestion. Merci.

M. DESERVETAZ : Effectivement, la différence est toute là : faut-il avoir recours à l'emprunt ou pas ? Or il ne faut pas oublier que sous la mandature de Monsieur POLITI, si je ne reprends que 2013, vous avez emprunté 7 M€, et si je remonte plus loin, vous étiez à peu près à ce que vous nous reprochez, à savoir 13 M€.

M. POLITI : Qu'est-ce que je vous reprochais ?

M. DESERVETAZ : Vous avez dit qu'il valait mieux emprunter que d'augmenter les impôts.

M. POLITI : Je reprends...

M. DESERVETAZ : Attendez, je finis mon explication.

Toutefois, le problème est que pour un emprunt, même si les intérêts sont faibles, vous devrez bien rembourser le capital. Les Hyérois sont donc pénalisés.

M. POLITI : Pas du tout !

M. DESERVETAZ : Il faudra que vous m'expliquiez comment vous faites pour ne pas rembourser, même si vous avez un intérêt à 0 % !

M. ROUX : C'est une question de philosophie, Monsieur POLITI : emprunte-t-on ou pas ? Si l'on emprunte, s'appauvrit-on ou s'enrichit-on ? Je pense que lorsque l'on emprunte, il faut rembourser, même si le taux d'intérêt est faible, et cela pénalise les générations futures.

Non seulement nous n'avons pas emprunté cette année, mais nous avons également remboursé des emprunts dont les taux frôlaient les 5 %, alors que l'on sait très bien qu'en ce moment, ils sont entre 0,5 % et 1 %.

C'est une question de culture et de philosophie. Je pense que Monsieur le Maire est un professeur d'économie assez réputé pour pouvoir trancher. Ne rigolez pas, car c'est la vérité.

M. POLITI : C'est la différence entre Monsieur le Maire, qui est professeur d'économie, et moi, qui suis à la tête de l'une des entreprises les plus importantes du centre-ville. Concernant la question de savoir s'il faut avoir recours à l'emprunt ou pas, vous avez tranché, puisque vous avez dit : « Nous le prenons dans la poche des Hyérois. » C'était votre droit, mais ne pensez pas que c'était automatiquement la meilleure des choses à faire, car ce n'est pas mon point de vue.

M. ROUX : Le fait de contracter un emprunt est la même chose, mais cela revient encore plus cher.

M. POLITI : Pas du tout !

M. SEEMULLER : Monsieur le Président ROUX, je vous remercie de me redonner la parole afin de répondre à Monsieur CARRASSAN. Il a appartenu à une majorité qui disait qu'au-delà de 60 000 habitants, la ville n'était plus humaine.

J'ai bien lu cela avec attention dans ses mémoires et dans ce qu'il disait. D'ailleurs, c'est la caractéristique de notre pays.

Je parle de « folie immobilière », car la volonté de construire 8 350 logements ne correspond pas la demande du préfet, celle-ci consistant à construire 3 000 logements accessibles aux Hyérois, et non pas 8 350. Quand le préfet soulève la question du porter à connaissance et rappelle que cette ville est fragile en termes de submersion, de ruissellement et d'inondation, il s'agit d'une réalité physique que nous connaissons tous, comme la canicule. Par conséquent, nous nous opposons à cette folie de vouloir transformer Hyères et d'y mettre 100 000 habitants. Nous le disons et le répétons.

M. ROUX : Monsieur SEEMULLER, excusez-moi, mais là, vous n'êtes pas dans la réalité. Le préfet demande des logements sociaux.

M. SEEMULLER : 3 000 logements accessibles !

M. ROUX : Vous savez très bien que si nous ne les réalisons pas, nous sommes en carence, et l'État peut prendre la main sur les permis de construire.

M. SEEMULLER : Faites-en 3 000 !

M. ROUX : Monsieur SEEMULLER, laissez-moi finir !

Au dernier recensement, nous avons perdu de la population, ce qui signifie que nous serons obligés de fermer des maternelles et des écoles. Il faut attirer les Hyérois et qu'ils puissent se loger sur la ville d'Hyères.

M. SEEMULLER : À 5 000 € le mètre carré, comme aux Salins ?

Mme DEL PERUGIA : Ce ne sera pas le cas à ce prix !

M. ROUX : Mais non !

M. POLITI : On a fait des logements pour saisonniers !

M. SEEMULLER : C'est inaccessible !

(Échanges croisés.)

M. ROUX : Ne parlez pas tous à la fois.

C'est un problème très complexe. Il faut essayer d'avancer pas à pas dans le meilleur intérêt de notre ville.

Nous sommes donc sur le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Si tout le monde a dit sa bonne parole et a fait sa petite pré-campagne électorale – seul mon ami KBAIER n'a rien à dire, merci de nous approuver ! –, je mets aux voix le contrôle de gestion. Qui est pour ? Je vous remercie !

LA DÉLIBÉRATION N°1 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

M. ROUX : Qui est pour le Compte Administratif ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

LA DÉLIBÉRATION N° 2 EST ADOPTÉE PAR 30 VOIX
8 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES.
4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Yves KBAIER,
Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA.

AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Compte de gestion - Exercice 2018

AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2018

M. DESEVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. ROUX : Y a-t-il des questions ?

M. SEEMULLER : J'ai deux questions pour Madame AUDIBERT.

Qu'en est-il exactement des travaux qui doivent être effectués sur le bâtiment Les Voiliers ? Il s'agit d'un immeuble voué à devenir un hôtel, mais cela ne bouge pas.

Par ailleurs, la base et l'espace nautiques ont été restaurés, mais il semblerait que malgré l'inauguration somptueuse, ceux-ci ne soient pas totalement et officiellement utilisables. Qu'en est-il exactement ?

Je vous remercie de bien vouloir me répondre.

Mme AUDIBERT : Pour l'instant, je crois que nous en sommes au Compte Administratif et au Compte de Gestion du port. Si vous le voulez bien, nous vous répondrons donc en fin de Conseil. Merci.

M. ROUX : Une question orale porte sur ce sujet, et nous y répondrons à la fin.

Pour le compte de gestion du port d'Hyères, qui est pour ? Merci.

LA DÉLIBÉRATION N° 3 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

M. ROUX : Pour le Compte Administratif, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

LA DÉLIBÉRATION N° 4 EST ADOPTÉE PAR 30 VOIX
8 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES.
4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Yves KBAIER,
Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA.

AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade -
Compte de gestion - Exercice 2018

AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade -
Compte Administratif - Exercice 2018

M. DESEVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. ROUX : Même vote ?

LA DÉLIBÉRATION N° 5 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

LA DÉLIBÉRATION N° 6 EST ADOPTÉE PAR 30 VOIX
8 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES.
4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Yves KBAIER,
Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA.

**AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte -
Compte de gestion - Exercice 2018**

**AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte -
Compte Administratif - Exercice 2018**

M. DESEVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. ROUX : Même vote ? Merci.

LA DÉLIBÉRATION N° 7 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**LA DÉLIBÉRATION N° 8 EST ADOPTÉE PAR 30 VOIX
8 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES.
4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Yves KBAIER,
Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA.**

**AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier -
Compte de gestion - Exercice 2018**

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier -
Compte Administratif - Exercice 2018**

M. DESEVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. ROUX : Même vote ? Merci.

LA DÉLIBÉRATION N° 9 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

**LA DÉLIBÉRATION N° 10 EST ADOPTÉE PAR 30 VOIX
8 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES.
4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Yves KBAIER,
Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA.**

AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte de gestion - Exercice 2018

AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte Administratif - Exercice 2018

M. DESEVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. ROUX : Je mets aux voix le compte de gestion. Qui est pour ? Merci.

LA DÉLIBÉRATION N° 11 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

M. ROUX : Pour le Compte Administratif, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

**LA DÉLIBÉRATION N° 12 EST ADOPTÉE PAR 34 VOIX
8 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES.**

(Monsieur le Maire reprend sa place.)

AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2018

M. DESEVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'observation, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

**12 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES, Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Yves KBAIER,
Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA.**

M. LE MAIRE : On m'a indiqué qu'un certain nombre de sujets périphériques au Compte Administratif ont été évoqués, et je voudrais donc vous apporter quelques informations.

Par exemple, concernant le label Capitale de la Biodiversité, nous avons été sélectionnés, et l'affaire suit donc son cours. Nous avons deux libellules et espérons qu'elles voleront jusqu'au meilleur moment où nous portons le sujet.

Pour le musée, tout a été déterminé par le redéploiement du personnel de la Culture, de telle façon qu'il n'y a pas...

M. SEEMULLER : Nous pourrions voir cela avec la délibération 23.

M. LE MAIRE : Oui, si vous voulez, mais je voulais juste vous dire l'état des choses.

S'agissant du budget du CCAS, c'est important, puisque nous sommes plusieurs personnes ici à siéger au conseil d'administration, dont Monsieur KBAIER. Bien entendu, nous aidons le CCAS, mais en investissement, ce qui lui permet de poursuivre son redressement en matière de fonctionnement. Aujourd'hui, il dégage un autofinancement qu'il n'avait pas par le passé, et nous l'accompagnons sur les investissements, directement ou indirectement, de façon significative.

C'est la raison pour laquelle nous n'empiétons pas sur l'écart avec le Contrat Cahors. En effet, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il est impossible de savoir exactement où nous serons. C'est une accumulation au fil des jours, des mois et de l'année, avec une grande vigilance, qui permet de rester en-dessous de la barre, mais nous ne pouvons pas l'imaginer à 500 000 € près.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, il s'agit d'une question technique. Excusez-moi...

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

M. SEEMULLER : Vous avez présenté un résultat inférieur de 900 000 € à ce que les contraintes du Contrat Cahors nous imposaient.

M. LE MAIRE : Oui.

M. SEEMULLER : J'ai compris que cette somme est en fonctionnement et que les investissements sont ailleurs. Néanmoins, pourquoi ne mettons-nous pas ces 900 000 €...

M. LE MAIRE : Je vous explique, Monsieur : en matière comptable, quand vous faites les additions jusqu'à la fin de l'année, vous trouvez ce résultat, et cela conduit à être extrêmement attentif à l'ensemble des dépenses tout au long de l'année, mais très honnêtement, trois mois avant la fin de l'année, on ne sait pas si l'on est juste au-dessus ou juste en-dessous. C'est absolument impossible. Nous prenons donc une marge et restons prudents pour tenir les engagements. D'ailleurs, cette marge est limitée, car si nous la dépassions pour quelque raison que ce soit, nous serions pénalisés. Nous sommes donc en-dessous et le tenons.

Concernant le CCAS, nous l'aidons par la voie des investissements, ce qu'il souhaite, et il n'y a pas de difficulté.

Par ailleurs, je me permets d'apporter quelques précisions sur un autre problème qui a été abordé, car il est important. En effet, si les termes sont exacts, certains se sont réjouis du fait que le préfet ait bloqué la « folie immobilière du maire ». J'ai donc le plaisir de vous faire savoir que j'avais rencontré la préfecture sur trois sujets.

Le premier concerne la submersion, et je leur avais indiqué qu'un critère me semblait erroné, faisant que sur une parcelle, quelle qu'en soit la taille (5 hectares, par exemple), dès lors qu'il y avait des aléas différents, dont l'un fort sur peut-être 2 000 m², la totalité de la parcelle devenait à aléa fort et était inconstructible. Ils ont reconnu leur erreur – je ne dis pas que c'est une faute – et, bien entendu, ils la corrigeront.

Le deuxième élément que j'avais indiqué est que l'avant-projet de porter à connaissance « Ruissellement » ne paraissait pas applicable en l'état et qu'une réflexion devait également être menée sur l'hypothèse de 250 ans d'occurrence de pluie retenue au Cap Cépet à St Mandrier. Encore avant-hier, j'ai eu une réunion avec le directeur de la DDTM, et ils sont dans l'incapacité de savoir pourquoi cette hypothèse a été retenue. En tout cas, ils ont satisfait à la demande de toutes les communes – ce sera concrétisé le 8 juillet avec l'ensemble des maires de TPM – consistant à ce que des études complémentaires réalisées par un bureau d'études agréé par l'État pouvaient permettre une réflexion parcelle par parcelle. Ils ont même indiqué que le ruissellement ne pouvait pas être calculé en l'état, dans la mesure où, par exemple, ils n'avaient intégré ni la taille des réseaux d'eaux pluviales – si vous avez un réseau de γ 50 ou de γ 3 000, ce n'est pas la même chose –, ni la localisation des immeubles quand le problème se pose en milieu urbain, sachant que ces derniers peuvent faire barrage. Ils revoient donc la totalité de la chose, et je m'en réjouis.

La troisième demande que j'avais faite, qui est également agréée, consistait à ce que la phrase que je viens d'indiquer figure en exergue des porter à connaissance : « Les prescriptions qui suivent peuvent être améliorées ou amandées dès lors que des études plus fines – puisqu'en l'occurrence, il s'agit d'une étude macroéconomique sur l'ensemble du territoire varois – permettent de démontrer que tel ou tel projet a vocation à être réalisé dans des conditions satisfaisantes et positives, du point de vue des aléas climatiques. »

La totalité des demandes que j'ai présentées a donc été agréée, et je pense que cela fera plaisir à tout le monde. C'est important, non pas pour négliger le changement climatique, bien au contraire, mais pour que le mieux ne soit pas l'ennemi du bien et que, pour tenir compte de cet aléa, la taille du parapluie ne soit pas telle qu'elle immobilise totalement la commune.

Quant à « la folie immobilière du maire », je porte à votre connaissance et met à disposition de la presse, ainsi que de chacun d'entre vous, une lettre envoyée par le directeur de la DDTM à tous les promoteurs immobiliers du Var, disant : « Regardez la situation en termes de logements sociaux des communes – où, bien entendu, nos amis de Six Fours, La Crau, Carqueiranne, La Valette, etc. apparaissent en carence – et allez vers eux afin de mettre la pression pour faire des logements, parce que – ajoute-il – s'ils n'obtempèrent pas, nous avons le droit de préemption, nous prenons le pouvoir et nous réaliserons. » Je ne sais pas où la folie se situe ! D'ailleurs, j'ai trouvé assez original que l'on puisse envoyer un courrier à des promoteurs immobiliers sur un tel sujet, même si l'on peut rappeler ce qu'est la loi ALUR, ce qui me paraît suffisant. Je le regrette, parce que, en premier lieu, j'estime que les choix doivent être faits par les communes et mesurés, et il n'est pas nécessaire d'inciter tout le monde à venir se battre pour construire sur les communes.

D'ailleurs, dans ce tableau – que je vous demande de distribuer en temps utile –, la commune d'Hyères, comme toutes celles du Var, n'est pas en carence, parce que nous suivons un processus responsable, mais comme toutes les autres, elle est en déficit de logements sociaux du point de vue de l'État. Je crois que si nous avons une action vertueuse et collective à mener, plutôt que d'exagérer dans les anathèmes ou dans les formules de style, il s'agirait de demander à l'État, comme je l'ai si souvent fait, d'adapter la loi ALUR afin que, d'une certaine façon, cette épée de Damoclès – qui devient une épée tout court, compte tenu de ce courrier – ne pèse plus sur la tête des mairies. Par exemple, il faudrait dire que la loi ALUR porte sur 25 %, mais uniquement pour les nouvelles réalisations, et non pas pour rattraper ce pourcentage sur l'ensemble de la commune, ce qui oblige à des considérations particulières. On pourrait également dire que la loi ALUR s'applique, mais sur l'ensemble d'un territoire, peut-être de la taille de la métropole ou du département, parce qu'en l'appliquant commune par commune, honnêtement, on est dans l'absurdité. Par exemple, la commune de Bandol n'a pas 1 m² constructible : comment fait-elle ? Elle paie.

Une réflexion doit donc être menée là-dessus, ce qui vaut beaucoup mieux que de présenter les choses de façon un peu excessive, de mon point de vue.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, vous conviendrez que nous ne sommes pas obligés d'être d'accord. Je préfère dire les choses, car ce n'est pas un débat de sourds : j'entends ce que vous dites, et inversement, mais nous ne sommes pas d'accord. Je voudrais simplement faire deux ou trois petites remarques.

Nous sommes très preneurs du nouveau porter à connaissance « Ruissellement », car nous n'avons pas le document, et il est toujours très gênant de mener un débat avec un partenaire – vous, Monsieur le Maire, en l'occurrence – ayant des informations que nous n'avons pas.

M. LE MAIRE : Non, écoutez ce que je dis. Je vous ai donné le porter à connaissance « Submersion ».

M. SEEMULLER : Effectivement.

M. LE MAIRE : En revanche, s'agissant de l'avant-projet du porter à connaissance « Ruissellement », je ne dis pas qu'ils l'ont déchiré, mais ils ont considéré qu'il n'existe pas. À présent, ils vont donc le construire.

M. SEEMULLER : Bon. Si nous pouvons avoir ce document pour travailler ensemble avec le même niveau d'information, c'est un point très positif.

M. LE MAIRE : Bien sûr que non ! Vous qui êtes attaché à la dimension juridique des choses, me semble-t-il, sachez qu'il ne s'agit pas d'un document administratif. Ils ont dit qu'ils avaient commis l'erreur de ne pas indiquer « Confidentiel – Document de travail ». Ils avaient mis « Annexe au porter à connaissance Ruissellement ». Or à l'heure actuelle, ce denier n'existe pas. Une double erreur a donc été faite.

Nous travaillerons avec eux, de façon efficace, et quand les choses seront communicables, elles seront diffusées.

M. SEEMULLER : Il en est de même pour le PPRI : nous attendons avec impatience de pouvoir discuter au même niveau.

M. LE MAIRE : Nous l'attendons également, car il est compliqué de fonctionner sans PPRI depuis tant d'années. Ils n'ont pas pu nous donner de date pour ce document qui, lui, est opposable et joint au PLU. Nous en sommes là.

M. SEEMULLER : Par ailleurs, il existe un point d'inflexion entre nous, qui n'est pas négligeable, puisque nous ne sommes pas d'accord sur les logements sociaux : il s'agit de 3 000 logements accessibles – changeons de nom ! – pour la ville d'Hyères. Vous considérez que leur financement passe par la construction de 5 350 logements très chers, entre 5 000 € et 7 000 € le mètre carré, ce qui conduit à 8 350 logements, soit une augmentation de la population d'Hyères d'un tiers, passant de 60 000 à 80 000.

Maintenant, vous connaissez mon argument : faisons nos 3 000 logements accessibles. Bien entendu, tout le monde le demande. Ensuite, mettons-nous autour de la table au niveau TPM et regardons où nous pouvons faire les autres logements. Demandons à la Caisse des Dépôts d'être l'acteur principal de l'achat du foncier, qu'elle loue à des prix extrêmement bas, ce qui permet d'avoir des tarifs accessibles à tous les Hyérois. Si nous allons dans ce sens, c'est bien, mais si vous me dites que vous faites 8 350 logements, cela n'ira pas.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui le fais. Vous connaissez ma réponse : nous sommes dans un système libéral – et même de plus en plus, je dirais, compte tenu du gouvernement que nous avons –, dans lequel les propriétés sont privées et le prix du foncier est ce qu'il est. De plus, vous ne trouverez aucun aménageur/promoteur pour faire des logements sociaux s'il n'y a pas la mixité sociale que j'appelle également de mes vœux.

M. SEEMULLER : Ramatuelle fait différemment.

M. POLITI : Monsieur le Maire, pouvez-vous avoir une idée du pourcentage de logements sociaux en 2014 et en 2019, pour en connaître le gain ? Peut-être n'aurez-vous pas la réponse tout de suite, mais pour une prochaine fois.

M. LE MAIRE : Je ne l'ai pas. Je regarderai et vous l'indiquerai.

M. POLITI : Je pense qu'il serait intéressant de connaître la progression, en ayant construit 5 000 logements supplémentaires.

M. LE MAIRE : Tout à fait. L'élément de réponse que je peux vous apporter est que lorsque nous faisons des logements, la part minimum de logements sociaux qui nous est imposée est de 30 % – ceci a été mis au PLU, et c'est obligatoire –, et ils nous demanderaient 100 % quand le terrain est public. Parfois, sur les grosses opérations, ils nous demandent donc de monter à 35 % ou 40 %. Toutefois, je n'ai pas le détail.

Merci beaucoup.

Je voudrais dire juste un mot, qui n'a pas de rapport, mais vous m'autoriserez à le faire, car deux ou trois événements très douloureux se sont produits ces jours-ci.

Un employé municipal, qui avait 44 ans de carrière, nous a quittés avant-hier : il s'agit de Julien PAGET, que beaucoup connaissent et qui a marqué notamment le sport hyérois, voire au-delà.

D'autre part, l'une de nos employées au service des Sports, Madame SUIGO, a connu un drame absolu, puisqu'en 24 heures, elle a perdu son père et sa mère successivement.

Je pense que nous pouvons avoir une pensée pour eux, ainsi que pour notre collègue Patrick COLLET qui vit des moments familiaux difficiles – je n'en dis pas davantage. Merci beaucoup.

AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2018

M. DESEVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

**8 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES.**

AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Affectation des résultats - Exercice 2018

M. DESEVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

**8 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES.**

AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Affectation des résultats de - Exercice 2018

M. DESEVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

**8 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES.**

**AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier -
Affectation des résultats - Exercice 2018**

M. DESEVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

**8 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES.**

**AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les
Palmiers - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières -
Affectation des résultats - Exercice 2018**

M. DESEVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

**8 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES.**

**AFFAIRE N° 19 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les
Palmiers - Décision Modificative n ° 1 - Exercice 2019**

M. DESEVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Je voudrais simplement faire remarquer une chose, car c'est important : nous ne faisons pas de budget supplémentaire, et la décision budgétaire modificative représente moins de 1 % du budget global, ce qui signifie qu'en termes de prévision et d'exécution, là aussi, il faut remercier les services et les élus pour leur précision.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

**10 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES, Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA.**

**AFFAIRE N° 20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les
Palmiers - Décision Modificative n° 1 - Exercice 2019**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

**8 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES.**

**AFFAIRE N° 21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale
d'aides financières au Département du var pour l'année 2019 au titre de
l'investissement**

M. DESERVETAZ : Vous avez la ventilation sur la page suivante : 372 000 € pour l'aménagement du Musée, et 528 000 € pour des travaux divers, soit un total de 900 000 €.

M. LE MAIRE : Chaque année, c'est de l'ordre de 900 000 € à 1 M€, soit une attribution de 30 % de ce que nous présentons.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 22 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande d'aide financière à la Région Sud, au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2019, pour le projet « Amélioration de la sécurité et du confort des équipements sportifs de la Ville d'Hyères »

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 23 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2019 au titre de l'aménagement du musée des cultures et du paysage dans le bâtiment communal dénommé « La Banque »

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, ne serait-ce pas le moment de discuter un peu du musée et de faire un point ?

M. LE MAIRE : Si vous voulez. Il n'y a pas de problème.

M. SEEMULLER : Voulez-vous que je vous laisse le soin d'en parler et que j'intervienne par la suite ?

M. LE MAIRE : La logique est que vous parliez et que je vous réponde. On n'a jamais vu un maire parler et l'opposition lui répondre.

M. SEEMULLER : Il s'agissait simplement de présenter cette délibération, où nous apprenons que les dépenses prévisionnelles au titre de l'année 2019 s'élèvent à 1,2 M€. Cela complète l'intervention du 29 mars 2019, où vous indiquiez : « Je suis incapable de vous donner un futur bilan financier. » Bien entendu, cela nous a inquiétés, puisque nous sommes soucieux de l'argent public, comme chacun d'entre nous.

Nous ne sommes pas contre le musée, ni contre la promenade ; simplement, nous voudrions penser les choses différemment, avoir de la transparence et savoir où nous allons.

Dans cette affaire, le 29 mars, vous ajoutiez que le coût serait nul en termes de personnel. Or ce n'est pas le cas, puisqu'il y a un transfert de personnel qui est affecté à des fonctions et qui forme un budget. De combien de personnes s'agit-il ?

Dans cette discussion, vous estimiez le nombre d'entrées entre 50 000 et 60 000, soit des recettes de 200 000 € à 300 000 €, ce qui fait un tarif d'environ 4 €. Or aujourd'hui, on doit avoir des éléments un peu plus précis.

À présent, a-t-on une idée assez précise du budget de fonctionnement et d'investissement du musée, non seulement pour l'année 2019, mais également pour 2020 et 2021 ?

Pour connaître cela, avez-vous une idée plus précise du nombre d'entrées envisagé et des recettes provenant à la fois de la boutique et du musée ? Sait-on vers quoi l'on s'engage ? Je rappelle que les boutiques sont des objets à surveiller très attentivement. On investit beaucoup en stock et, ensuite, il faut que cela circule.

Par ailleurs, les musées ne fonctionnent que par des programmes, et le nôtre est certainement très attractif pour l'année 2019 – tant mieux ! –, mais cette planification est-elle organisée pour 2020 et 2021 ?

Aujourd'hui, est-on en voie de donner à cette assemblée des informations précises faisant que nous ne nous trouvons pas dans une vraie difficulté, tout simplement parce que nous serions trop courts en termes de budget ou de programmation ?

Merci de nous rassurer.

M. LE MAIRE : Il n'y a aucune raison d'être inquiet. Il me semble que la principale inquiétude est que ce soit une réussite.

Je ne peux pas vous établir le budget de fonctionnement, mais en matière de personnel, pour l'essentiel, il s'agit d'un redéploiement du service Culture. Par conséquent, aucune embauche n'est faite pour le musée. De ce point de vue, le coût ne sera donc pas très élevé.

En revanche, à ce jour, nous sommes dans l'incapacité de vous indiquer quelle sera la dépense en termes de chauffage, d'éclairage, etc., mais elle doit être limitée, compte tenu du bâtiment.

S'agissant des entrées, nous en espérons le plus possible, mais personne ne peut dire combien il y en aura au musée. À titre de comparaison, la collégiale Saint-Paul, sans exposition, a attiré 41 000 visiteurs pendant les six premiers mois de son ouverture. Il existe donc un potentiel attractif à Hyères en matière de musées. Nous avons la volonté de faire des expositions de qualité – François CARRASSAN vous en parlera –, mais les choses se découvrent au fil du temps.

En effet, on peut parfois avoir soit de gros bénéfices, soit un déficit, ceci dépend de la fréquentation et d'un ensemble de choses. En revanche, il est certain que le fait d'avoir des expositions attractives est un élément ayant une productivité sur l'ensemble, y compris sur la boutique.

Je voudrais également vous indiquer qu'un système de télésurveillance important a été installé dans le musée, à notre demande et à celle des Musées de France, ce qui permet d'avoir une gestion ne conduisant pas à déborder en matière de personnel, mais au contraire, d'avoir une personne pouvant tout surveiller de la billetterie.

M. CARRASSAN : Le premier programme est avancé.

La première exposition, dont vous connaissez sans doute le titre, puisqu'il a été annoncé, s'intitule *Face au soleil, la découverte de la lumière du Midi par les artistes français de 1850 à 1950*. Elle a un commissaire tout à fait remarquable en la personne de Dominique LOBSTEIN, qui vient du musée d'Orsay et qui a quelques grandes expositions à son actif, parmi les plus grandes à Paris, notamment au musée Marmottant. Cette exposition a au moins l'intérêt d'avoir suscité le label « Exposition d'intérêt national ». Il ne s'agit pas d'une faveur que l'on nous fait, mais cette exposition, qui a également le soutien du musée d'Orsay, intéresse l'histoire de l'art. Toute exposition est un spectacle, et certaines ne sont que cela. Or celle-ci est spectaculaire, mais sur le fond, elle a également le mérite d'intéresser l'histoire de l'art et de la peinture en faisant apparaître la façon dont les artistes ont découvert la lumière du Midi. C'est donc un point d'histoire de l'art qui mérite d'être relevé. En effet, il s'est passé ici quelque chose de sans doute plus important que ce qui s'est produit en Bretagne, à Pont-Aven.

Cette première exposition n'est donc pas une petite affaire, et le catalogue sera à la hauteur. Plusieurs conservateurs y interviennent et, encore une fois, le soutien du ministère de la Culture et du musée d'Orsay est entier.

M. LE MAIRE : Il est très important que chacun prenne conscience du fait que c'est la seule exposition en PACA à avoir été classée d'intérêt national. Cela devrait donc également engendrer une attractivité intéressante, et c'est tout de même la démonstration que notre projet a un sens.

M. CARRASSAN : La première exposition durera quatre mois, et une deuxième est déjà en préparation, laquelle sera consacrée à Jean Fautrier – ce n'est pas rien –, dans son lien avec Port-Cros et les personnalités qui ont pu l'inciter à venir et à y peindre. Une exposition importante lui a été consacrée au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris en 2018, et nous aurons donc cette exposition en 2020. Elle est très intéressante par rapport à ce peintre, dans la mesure où c'est à partir de ce qu'il a vécu à Port-Cros et de sa façon de peindre ce moment-là que ce que l'on a appelé « l'art informel » est né – à ne pas confondre avec l'art abstrait. Encore une fois, cette exposition sera spectaculaire et enrichira la connaissance de l'histoire de l'art sur ce terrain-là.

M. LE MAIRE : La troisième fait déjà l'objet d'une réflexion, car effectivement, il faut préparer cela au moins un an avant, et elle portera sur les marines.

Par ailleurs, un autre point important est que nous avons une convention avec la Fondation Carmignac. Vous savez qu'elle a un prix annuel de photographie à Paris et, chaque année, cette exposition sera présentée à Hyères. C'est très important, parce qu'il faut une synergie entre les différents sites culturels et que cette exposition est de très grande qualité. Le fait qu'elle soit présentée à Paris n'empêchera pas une visibilité importante sur Hyères.

Chaque fois, il faut vraiment être à T+1 ou T+2. Néanmoins, je crois – un peu par expérience – que le fait d'avoir une très grosse exposition au départ crédibilise auprès des prêteurs et permet de continuer.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, mon collègue SEEMULLER a posé un certain nombre de questions concernant ce musée, notamment sur les problèmes de coût. Toutefois, il reste un élément que je n'ai pas trouvé dans votre réponse : l'investissement que le musée représentera pour la Ville, ainsi que la masse des aides complémentaires pour les différentes collectivités. Merci.

M. LE MAIRE : Aujourd'hui, le coût total estimé s'élève à 5,5 M€, dont des financements importants, notamment celui de TPM, qui nous avait déjà aidés l'année dernier et qui finance encore cette année, ainsi que des subventions du Département ou de la Région.

Ce montant comprend le jardin, dont on ne parle pas, mais qui est très important. L'architecte a fait deux grandes pénétrantes dans le musée afin qu'il y ait cette continuité. Ce jardin sera planté en espèces méditerranéennes, à l'initiative de Thierry MANIÉ, qui est l'un de nos agents du service Espaces Verts, et nous y exposerons le fameux Chat de Dominguez, qui était à Noailles en son temps et que nous avons retrouvé, perdu quelque part dans les services techniques. Je crois qu'il est d'une grande valeur – en tout cas, il l'est pour les spécialistes –, et il trônera donc au milieu du jardin pour le structurer. Pour nous, il est très important qu'il y ait cette continuité permettant de décliner la végétation non seulement méditerranéenne, mais également hyéroise, puisque l'on trouvera des violettes, des bigaradiers, etc.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

**10 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES, Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Yves KBAIER**

AFFAIRE N° 24 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION : Garantie communale à 80 % d'un emprunt d'un montant initial de 3 175 000 € contracté par V.A.D (Var Aménagement Développement) auprès du Crédit Coopératif, dans le cadre du renouvellement urbain du centre-ville et du quartier de la Gare

M. LE MAIRE : Le fait que la commune garantisse l'emprunt pour sa société d'économie mixte à 80 % est une tradition.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 25 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION : Garantie communale à 80 % d'un emprunt d'un montant initial de 3 175 000 € contracté par V.A.D (Var Aménagement Développement) auprès de la Banque Postale, dans le cadre du renouvellement urbain du centre-ville et du quartier de la Gare

M. LE MAIRE : Cette délibération est de même nature que la précédente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 26 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Mécénat - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de recevoir un don d'œuvres artistiques.

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Si vous le voulez bien, François CARRASSAN va rapporter la délibération suivante, puisqu'elle est en relation avec Monsieur PASQUIER-DESVIGNES. Tu le présenteras mieux que moi, mais chacun sait que depuis 15 ans, chaque année, dans l'association Integr'arte, il anime ces ateliers magnifiques où l'on fait des miracles avec des cartons.

AFFAIRE N° 27 - CULTURE ET PATRIMOINE -La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Acceptation d'un don de Bruno Pasquier-Desvignes et autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de don

M. CARRASSAN : Comme Robert DESERVETAZ vient de nous le dire, Bruno PASQUIER-DESVIGNES fait un don à la boutique du musée, en termes de mécénat, mais parallèlement, sur un mode différent, il fait également un don d'œuvres au musée proprement dit, lesquelles deviennent, du fait du don, inaliénables et imprescriptibles.

Vous connaissez tous Bruno PASQUIER-DESVIGNES : il est une figure charismatique animant la ville d'Hyères et la presqu'île de Giens depuis fort longtemps. C'est un artiste dont la vie se confond avec son art. Il a été un voyageur, ayant vécu dans le monde entier, que ce soit au Mexique, en Jamaïque, au Népal, en Australie, en Nouvelle-Zélande, à Bali, aux Indes, ainsi qu'aux États-Unis où il avait une maison encore récemment, à l'époque où il se partageait entre ce pays et la presqu'île de Giens, six mois d'un côté et six mois de l'autre. Il disait ceci : « *Je n'ai jamais eu le temps ni l'ambition de me faire un nom.* » La carrière l'a complètement laissé indifférent, et il a toujours eu ce sens des choses. Il était tout entier dans la création, et sa vie se confondait avec celle-ci.

Il a eu de grandes expositions à partir de 1995, à New York, à Buenos Aires (1997/1998), puis encore à New York en 2015, et en même temps, la ville d'Hyères le reconnaissait et l'accueillait volontiers.

Il faut dire qu'avant de venir à Hyères, il avait inventé Intégr'arte avec un mécène en Amérique du Sud. Il s'agit du pari de l'intégration par l'art, ainsi que de la libération des gens par la pratique artistique, et quand je dis « les gens », cela s'entend de tous les côtés, dans tous les milieux et avec la mixité la plus totale. En Amérique du Sud, cela avait un sens particulier dans le pays de la théologie de la libération.

Ainsi, il avait quelque chose de révolutionnaire et, avec ce concept, avec lequel il a parcouru l'Amérique du Sud, il vient à Hyères et se fait connaître en 2005. C'est cette même année que la première manifestation d'Intégr'arte se déroule, sur le principe rappelé par Monsieur le Maire à l'instant. Depuis 2005, chaque année, Intégr'arte propose son atelier à toutes les personnes qui veulent bien venir, de 92 ans à 6 ou 7 ans, et c'est une effervescence tout à fait émouvante et sympathique. En 2019, il s'agissait de la 15^{ème} édition, et il faut savoir que Bruno PASQUIER-DESVIGNES vit à Giens définitivement depuis 2014.

M. LE MAIRE : Il a décidé d'arrêter, et c'est donc symbolique.

M. CARRASSAN : Tout à fait. Il est né en 1930, ce qui fait qu'il aura bientôt 90 ans, et il veut passer la main, ce qu'il est en train de faire avec Intégr'arte.

J'ai une petite anecdote sympathique : vous savez qu'en 1995, un film a été tourné à Hyères sur la vie de Picasso quand qu'il était à Vallauris, *Surviving Picasso*. La ville d'Hyères a été choisie, et non pas celle de Vallauris, car cette dernière était devenue très moche, alors que Hyères avait gardé son authenticité. C'est ainsi que le réalisateur a choisi Hyères, et notamment Giens. On voit Picasso dans son atelier de Vallauris, à Giens, et dans le film, ce sont les mains de PASQUIER-DESVIGNES qui jouent celles de Picasso.

Le don que PASQUIER-DESVIGNES propose pour le musée des Cultures et du Paysage est constitué d'un ensemble de 49 œuvres représentant des oiseaux, d'une part, et des fleurs, d'autre part, de la région hyéroise. Ce fonds suscite un intérêt de la part de la Commission scientifique régionale d'acquisition, laquelle a dit son mot et a donné un avis favorable à notre acceptation du don. Ce n'est pas une mince chose, ni de circonstance, ni de convenance, mais un don artistique de grande valeur que PASQUIER-DESVIGNES fait à la Ville d'Hyères, qui lui en sera toujours reconnaissante.

Je vous propose donc d'accepter ce don.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ces deux délibérations, qui sont complémentaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 28 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage Exposition « Face au soleil (1850-1950) » - convention de partenariat avec le Ministère de la Culture pour l'attribution du label « exposition d'intérêt national » - Autorisation à Monsieur le Maire de signer

M. CARRASSAN : Comme je le disais précédemment, l'exposition inaugurale du musée de la Banque est d'intérêt national, et ce label, pour être productif, doit faire l'objet d'une convention.

Je rappelle, à toutes fins utiles, au cas où nous serions amenés à en parler, les uns et les autres, que ce musée d'Hyères n'est pas une création, et j'insiste sur ce point. Avec ce projet, nous travaillons à sa renaissance, et je dirais même que c'est une double renaissance puisque, ce faisant, nous faisons renaître un bâtiment qui, jusque-là, était – hélas ! – en attente. Il s'agit donc à la fois de la renaissance d'un musée historique remarquable et celle d'un bâtiment emblématique de la ville, avec une situation géographique exceptionnelle.

Nous avons donc toutes les raisons d'aller dans ce sens, que ce soit d'un point de vue historique, ce musée datant de 1883, patrimonial, puisqu'un bâtiment était à rendre aux Hyérois et à ouvrir à tous les publics, ainsi que culturel, afin que la vie culturelle s'enrichisse et soit ouverte vers tous les publics, ce qui sera le cas avec ce musée.

Je voudrais énoncer une autre raison, sans sourire : Intégr'arte est la pratique de l'art qui libère, avec également un côté thérapeutique, puisqu'en se libérant, les gens vivent et se sentent mieux, mais il y a davantage de cela. En effet, dans le *Journal des Arts*, que je vous invite à lire, je suis tombé sur une étude réalisée par le Collège universitaire de Londres qui montre que le fait de fréquenter les musées limite le risque de démence. Selon cette étude, les personnes allant régulièrement dans les musées sont moins vulnérables à la neurodégénérescence, et cela concerne les malades aussi bien d'Alzheimer que de Parkinson. Je vous invite donc à la lire dans le *Journal des Arts* du mois de juin et à aller au musée !

Il faut donc autoriser le Maire à signer la convention avec l'État pour l'effectivité du label. Il s'agit d'une convention de partenariat qui permettra d'obtenir une subvention de 20 000 €, pour un montant des postes subventionnables par le Service des Musées de France de 87 100 €, sur un montant global de l'exposition estimé à 305 300 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 29 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Demande de subvention à la Région Sud pour l'exposition inaugurale

AFFAIRE N° 30 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage Demande de subvention au Conseil Départemental du Var pour l'exposition inaugurale

M. CARRASSAN : Dans le cadre de cette exposition inaugurale dont nous avons un peu parlé, *Face au soleil (1850-1950)*, nous demandons à la Région un montant de 30 %, soit 80 000 €, et nous réclamons la même chose au Département, ces deux collectivités nous aidant tant qu'elles le peuvent.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 31 - COMMANDE PUBLIQUE - CULTURE ET PATRIMOINE - MUSEE
- LA BANQUE - Emballage, transport et accrochage d'œuvres d'art des œuvres
du Musée des Cultures et du Paysage d'Hyères pour le parcours permanent et
pour l'exposition temporaire - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation
de signature**

M. CARRASSAN : Bien sûr, les œuvres se transportent, se conditionnent et se respectent, car elles sont fragiles. Un marché a donc été lancé pour régler cette question du transport en vue de l'exposition d'ouverture et du parcours permanent, composé de deux lots concernant le conditionnement, le transport et l'installation, l'un pour l'exposition temporaire, et l'autre pour le parcours permanent.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 juin, et les deux lots ont été attribués : le n° 1 à la société AXAL ARTRANS pour un montant de 131 000 €, et le n° 2 à la société BOVIS TRANSPORTS pour un montant de 7 200 €.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 32 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures
et du Paysage - Fixation des tarifs de la billetterie et de la boutique**

M. CARRASSAN : Bien entendu, l'équipe du musée a étudié la question attentivement et a observé ce qui se passait dans d'autres musées, dans la région et au-delà. Nous sommes parvenus à nous accorder sur un prix plein tarif de 7 € pour l'entrée. Évidemment, il existe des cas de tarif réduit, lequel est fixé à 4 €, et la gratuité est également envisagée, les deux nécessitant la présentation d'un justificatif. Des visites guidées, hors billet d'entrée, peuvent avoir lieu, avec un tarif selon le nombre de personnes et d'heures consacrées à la visite.

D'autre part, il y a un espace boutique, dont il était question ultérieurement, avec toute une gamme de produits qui seront en vente dès l'ouverture, parmi lesquels on trouve des ouvrages, des objets, des catalogues, etc.

M. SEEMULLER : Faites attention aux chiffres que vous donnez, parce que j'étais parti sur une base de 4 € pour le calcul des recettes avec 50 000 ou 60 000 visiteurs. Là, on passe à 7 €, mais avec un tarif différencié et de la gratuité.

Je ne me répéterai pas, car vous l'avez compris, mais il nous faut de la visibilité sur cette affaire. Sur quoi ce tarif est-il basé ? À quoi cela correspond-il ? Combien de recettes cela générera-t-il ? Nous revenons toujours à la même question, Monsieur CARRASSAN. Nous comprenons votre ambition et votre enthousiasme, mais derrière tout cela, il existe une vraie réalité, et les musées, malheureusement... Je ne voudrais pas être un oiseau de mauvais augure. Nous le faisons, le bâtiment est rénové et Carmignac y vient : tout cela est très bien, mais regardez de quelle façon l'outil pourra fonctionner. Le monde est en train de changer radicalement, notamment sur cet aspect-là. Vous dites que cela préserve de la folie : tant mieux ! Nous y irons tous ! Néanmoins, au-delà de cela, il faudra adapter et moduler cet outil au fur et à mesure du temps. Cette question tarifaire n'est pas neutre, car elle générera – ou pas – des recettes.

Aujourd'hui, d'un point de vue financier, je ne me sens pas en sécurité sur cette affaire.

M. LE MAIRE : Je partage le fait que des adaptations soient nécessaires en fonction de l'expérimentation, mais après investigation des musées voisins qui, souvent, n'ont pas cette qualité, nous sommes allés au plus près pour trouver le juste prix, si tant est qu'il existe. Ceci est un point de départ, et si cela doit être ajusté, nous le ferons.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

**10 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Éric FELTEN,
Monsieur Jean-Louis BANES, Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 33 - CULTURE ET PATRIMOINE-La Banque, Musée des Cultures et
du Paysage - Adoption du règlement intérieur**

M. CARRASSAN : Il s'agit d'un règlement type, puisqu'en général, c'est celui des Musées de France. Nous le prenons donc tel que les Musées de France le recommandent. Il passe en revue toutes sortes de cas de figure tout à fait classiques correspondant aux usages dans ce genre d'établissement.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 34 - CULTURE ET PATRIMOINE - École d'arts - Fixation de nouveaux tarifs

M. CARRASSAN : Comme nous l'avons déjà dit et comme nous le répétons récemment lors de l'exposition des travaux de fin d'année des élèves au Forum, l'école d'art de la Ville d'Hyères est très dynamique et fonctionne de mieux en mieux, touchant de plus en plus d'élèves (environ 400), avec neuf professeurs qui ont beaucoup d'audiences et sont très demandés. Ils proposent des pratiques artistiques très stimulantes, créatives et même novatrices, ce qui s'est vu au Forum l'autre jour. S'il fallait montrer un signe de l'engagement de la Ville en faveur de l'éducation artistique et culturelle, il pourrait s'agir de l'école, telle que nous nous en occupons et telle que nous la promovons.

(Lecture de la délibération.)

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 35 - CULTURE ET PATRIMOINE - L'Anglicane et Théâtre Denis - Fixation de nouveaux tarifs de mise à disposition

M. CARRASSAN : La Ville propose du spectacle vivant notamment dans deux lieux très emblématiques, à savoir l'église Anglicane de la fontaine Godillot et le théâtre Denis.

Il existe différents tarifs, selon les demandeurs, quand les lieux sont sollicités soit par des associations, soit par des établissements scolaires, soit par d'autres utilisateurs. La grille existante a été simplifiée, et vous en avez le détail. Ces nouveaux tarifs seront appliqués à partir du mois de septembre 2019.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 36 - CULTURE ET PATRIMOINE - Collaborateurs occasionnels bénévoles - État des frais de transport et de séjour- Année 2018

M. CARRASSAN : Cette présentation des frais payés à des collaborateurs occasionnels bénévoles est un vieux système. Cela a été mis au point lorsqu'il y en avait bien davantage, mais aujourd'hui, ceci est réduit à sa plus simple expression. En effet, deux intervenants sont venus pour les Journées Nationales de l'Archéologie, les 19 et 16 octobre : Mouktar FEROUJ, qui est l'architecte de la Fondation Carmignac, et Jean-Michel BATS, historien et archéologue, auquel le site archéologique d'Olbia doit beaucoup, si ce n'est tout, et qui continue à le faire vivre avec des visites passionnantes auprès d'un public de plus en plus nombreux.

Je ne sais pas si cela se vote.

M. LE MAIRE : C'est un rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 37 - CULTURE ET PATRIMOINE -Site Olbia - Fixation de nouveaux tarifs pour la boutique

M. CARRASSAN : Vous avez la liste de ce que la boutique d'Olbia propose. Connaissant le nombre de visiteurs d'Olbia, je sais que cette boutique fonctionne et reste très animée. Cela va de la carte postale jusqu'au vin d'inspiration romaine.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 38 - CULTURE ET PATRIMOINE - MEDIATHEQUE - Donation du fonds Edith WHARTON - Claudine LESAGE

M. CARRASSAN : Une très heureuse et très sympathique donation vient d'avoir lieu à la médiathèque. Certains d'entre vous ont peut-être connu Claudine LESAGE, remarquable chercheuse, spécialiste de la littérature anglo-américaine, universitaire ayant terminé sa carrière à l'université de Picardie, spécialiste de CONRAD et devenue spécialiste d'Edith WHARTON à partir de sa recherche sur CONRAD à Hyères.

Claudine LESAGE a beaucoup travaillé à Hyères, auprès de la médiathèque, et a terminé ses séjours hyérois en publiant un ouvrage consacré à Edith WHARTON, *Les Années hyéroises d'Edith Wharton*. Quelques années plus tard, Claudine LESAGE nous quittait un peu prématurément, hélas. Elle était une personne passionnante et très enthousiasmante, et nous avons organisé ensemble le premier colloque Edith WHARTON au théâtre Denis, plus de 20 ans en arrière, lorsque cette dernière était au programme de l'agrégation d'anglais.

Je ne sais pas si vous connaissez bien Edith WHARTON : parmi les résidents prestigieux d'Hyères, elle est peut-être la personnalité la plus remarquable et surtout celle ayant résidé à Hyères le plus longtemps, de 1920 à 1937, en louant d'abord le Castel Sainte-Claire, puis en l'achetant et en étendant sa propriété.

Claudine LESAGE découvre Edith WHARTON en travaillant sur CONRAD, et cela va plus loin puisque, en collaboration avec la directrice de la bibliothèque de l'époque, Françoise GATTEGNO, elle découvre, sur un rayonnage, un tapuscrit original d'Edith WHARTON relatant la croisière du Vanadis qu'elle a faite en Méditerranée avant de venir résider en France, au tout début du XXe siècle. Après la découverte de cet original à la bibliothèque d'Hyères, Claudine LESAGE le traduira et l'éditera. Une très belle édition a lieu d'abord aux États-Unis, puis récemment en France, et la médiathèque la vend.

Le mari de Claudine LESAGE a décidé de donner le fonds Edith WHARTON de Claudine LESAGE à la médiathèque. Nous lui en sommes très reconnaissants, et cela nous permet de saluer la mémoire de Claudine LESAGE. Il s'agit d'un don précieux, dont vous avez tous les détails en annexe de la délibération, ce qui fait que la bibliothèque d'Hyères est la première place à fréquenter en France pour consulter Edith WHARTON. Certes, elle est davantage connue aux États-Unis qu'en France, mais Claudine LESAGE termine avec *Les Années hyéroises d'Edith Wharton*, puisque c'est le dernier livre qu'elle a écrit, publié en 2011. Elle est venue le signer à la librairie des Palmiers – qui, à l'époque, ne s'appelait pas encore Charlemagne. On lit ce petit livre avec beaucoup de plaisir et de facilité, mais lorsqu'il est sorti en France, il n'a pas ému grand monde, avec un succès un peu confidentiel auprès de connaisseurs. En revanche, lorsqu'il a été traduit aux États-Unis en 2018, dans une très belle édition, il a connu un succès considérable.

Pour terminer, j'ajouterai quelque chose d'amusant, car on peut se demander comment Edith WHARTON est venue à Hyères. Elle était à Paris, où elle voyait beaucoup de monde et, étant une référence du milieu littéraire, elle a notamment rencontré Paul BOURGET, académicien notable, lequel avait déjà sa maison du Plantier à Costebelle. Il l'a invitée à venir à Hyères, et elle a été conquise par la découverte qu'elle a faite de la ville. Ce qui est amusant est que d'un point de vue intellectuel, ils ne sont pas du tout de la même famille.

En effet, Paul BOURGET, même s'il est une figure, est un catholique traditionaliste, pour ne pas dire réactionnaire, qui penche du côté de l'Action française, Léon DAUDET et Charles MAURRAS faisant partie de ses connaissances, alors qu'Edith WHARTON est une critique impitoyable de la société, avec tout ce qu'elle implique d'hypocrisie et de tartuferie, et pratique un jeu de massacre avec humour et ironie. La différence est que si Paul BOURGET est devenu difficile à lire, car ennuyeux, ce n'est pas du tout le cas d'Edith WHARTON, qui est toujours réjouissante.

Merci de fréquenter l'exposition que la médiathèque a organisée à l'occasion de ce don, dont nous remercions encore une fois le mari de feu Claudine LESAGE.

M. SEEMULLER : Je regrette de ne pas avoir lu toute la délibération, parce qu'elle me paraît tout à fait intéressante. Merci beaucoup, Monsieur le professeur CARRASSAN, de cet exposé !

Je voulais juste appeler l'attention de l'assemblée sur la manière donc vous conserverez et gèrerez ces ouvrages. Quels sont les moyens mis en œuvre ? En effet, manifestement, il s'agit d'objets assez précieux et, j'imagine, fragiles. Pouvez-vous nous donner quelques indications concrètes et pratiques sur cette conservation ?

M. CARRASSAN : La médiathèque est déjà équipée depuis longtemps, puisqu'elle possède un fonds ancien et précieux, comprenant même des incunables, dans une salle avec un contrôle de la température très sévère. Elle est donc équipée pour conserver les manuscrits les plus précieux.

M. LE MAIRE : Néanmoins, je souhaite que dans la médiathèque, il y ait un endroit où les fonds principaux soient exposés pour partie, que ce soit Edith WHARTON, DENIS, etc., et qu'ils ne soient pas simplement enfermés dans un réfrigérateur. Il faut donc trouver un équilibre.

M. CARRASSAN : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 39 - CULTURE ET PATRIMOINE - MEDIATHEQUE - Demande de subvention auprès du Conseil régional PACA - Acquisition de livres - Année 2019

M. CARRASSAN : Cette subvention est récurrente, chaque année. La Région est prévenue et pratique cela. Afin d'augmenter le fonds des ouvrages de la médiathèque, nous lui demandons donc une subvention de 5 000 €, voire davantage si elle est bien disposée, pour un coût prévisionnel d'acquisition de 23 000 € hors taxes.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 40 - CULTURE ET PATRIMOINE - MEDIATHEQUE - Mise en place de la gratuité totale des inscriptions à la Médiathèque

M. LE MAIRE : Pour des raisons éthiques et financières, nous avons décidé d'appliquer la gratuité totale des inscriptions à la médiathèque, car de toute façon, le rapport coût/avantage était limité. De plus, le fonctionnaire qui se chargeait de la manipulation n'a plus à le faire et peut ainsi se consacrer à des choses plus pertinentes. Il nous a également semblé intéressant d'aller vers la gratuité, comme d'autres médiathèques en France ou dans la région, plutôt que d'avoir des publics cibles.

M. SEEMULLER : M'autorisez-vous un petit plaisir, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

M. SEEMULLER : Vous vous souvenez que le 25 novembre 2016...

M. LE MAIRE : Je vous jure que non !

M. SEEMULLER : ...J'avais posé une question relative à la gratuité de la médiathèque, et Monsieur CARRASSAN avait répondu, d'ailleurs avec une certaine habileté : « Oui, nous pouvons réfléchir à une gratuité possible. » Il a donc fallu deux ans et demi pour réfléchir et aboutir à un bel accouchement, puisque cela va dans le sens de ce que nous souhaitions. En tout cas, je vous en remercie.

Néanmoins, à votre place, je n'aurais pas cité l'Unesco, puisque cela signifie que son manifeste ne s'applique qu'à partir d'aujourd'hui. Effectivement, c'est une très belle phrase, à laquelle nous souscrivons, car elle est fondamentale.

Je voudrais ajouter deux choses, reprenant le débat que nous avons depuis presque le début de ce mandat.

Le premier point porte sur la fermeture un peu plus tardive un jour de semaine. C'était très important, et cela constituait la demande des collégiens qui assistaient aux débats, en particulier sur la question du dimanche. Vous m'aviez dit : « Il faut que j'installe mes robots, et une fois qu'ils fonctionneront, je pourrai envoyer mon drone qui me dira que c'est effectivement ouvert... »

Notre seconde proposition est celle du bus itinérant de la médiathèque. Bien entendu, la gratuité est importante, mais il faut surtout continuer à se déplacer et à faire courir la culture dans nos fractions. J'insiste là-dessus. Ces dernières prennent cette merveilleuse initiative consistant à mettre des livres à disposition, et il existe une appétence formidable pour la littérature dans cette ville.

Par conséquent, allons tous un peu plus loin, puisque j'ai l'impression que cette fois-ci, nous sommes sur la même ligne : la gratuité de la médiathèque, son ouverture à des heures permettant à ceux qui travaillent de venir, ainsi qu'un bus pour aller dans les fractions.

Merci de nous avoir entendu, et n'attendons pas deux ans et demi pour aller au bout de tout cela.

M. LE MAIRE : Je vous garantis que je mettrai cela en œuvre dans deux ans et demi !

Sommes-nous d'accord sur la gratuité ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 41 - CULTURE ET PATRIMOINE - MEDIATHEQUE - Régie de recettes : nouveaux produits

M. CARRASSAN : Quand des personnes vous interrogent sur la médiathèque, il y a trois chiffres à savoir pour en désigner l'importance : aujourd'hui, elle représente 9 000 inscrits, 400 000 prêts par an et 130 000 documents disponibles. C'est facile à retenir, et cela donne une idée du travail et de l'action en continu de la médiathèque, tout au long de l'année.

Elle a également une boutique, qui est récente et qui prendra de l'importance, ce qui fait que ce que nous n'aurons plus en recettes d'inscription, nous l'aurons certainement davantage avec la boutique. Vous avez la liste de tout ce qu'elle propose actuellement et de tous les services payants qu'elle peut rendre, notamment les copies et les impressions. Parmi les objets en vente, vous avez divers produits qui sont répertoriés ici, et cela ne fait que commencer. Pour le moment, il est difficile de dire le chiffre d'affaires de la boutique, mais nous aurons une idée assez précise l'année prochaine.

Je pense qu'il est bien d'organiser la chose.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 42 - EVENEMENTIEL - Parcours des Arts en Fête 2019 - Demande de subvention au Conseil Départemental du Var

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Nous comptons sur le soutien de Madame BERNARDINI et de Monsieur ROUX. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 43 - EVENEMENTIEL - Hyères en Fête - La magie de Noël 2019 - Demande de subvention au Conseil Départemental du Var

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 44 - SPORTS - Convention relative à la participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux - Année scolaire 2018/2019

M. ROUX : *(Lecture de la délibération.)*

Rien n'est changé par rapport à 2017-2018.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 45 - SPORTS - Convention avec le Département pour l'utilisation et la gestion du gymnase Jules Ferry - Modification

M. ROUX : Depuis l'an 2000, le Département du Var met le complexe sportif situé à proximité du collège Jules Ferry à disposition de la commune. Dans le cadre de cette mise à disposition gratuite, une convention a été passée avec la Ville pour permettre la pratique d'activités sportives par les scolaires du collège Jules Ferry et par les clubs sportifs de la Commune. La Ville affectait trois gardiens sur l'installation sportive, lesquels assuraient, par rotation, la surveillance du site de 8 h à 23 h, toute la semaine, de septembre à juin, ainsi que le week-end, en fonction du calendrier sportif.

Aujourd'hui, la convention d'origine doit être modifiée, en accord avec la principale du collège Jules Ferry et la coordinatrice des professeurs d'éducation physique, afin de permettre l'utilisation exclusive de l'équipement par le Collège Jules Ferry sur le temps scolaire, sans gardiennage de la commune.

La Ville s'engage à passer, hors période scolaire, une convention particulière d'utilisation des locaux avec les clubs concernés – en l'occurrence, il s'agit du club de handball, pour la saison prochaine – afin de les responsabiliser lors des entraînements en soirée durant la semaine, également sans gardiennage de la commune. Néanmoins, cette dernière sera toujours en charge de l'entretien de l'installation (petits travaux et nettoyage), et un gardien sera affecté le week-end lors des rencontres sportives accueillant du public.

Je vous propose donc d'adopter la nouvelle convention à passer avec le Département pour l'utilisation et la gestion du gymnase Jules Ferry.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 46 - COMMANDE PUBLIQUE - ÉDUCATION - JEUNESSE - SPORTS
- Transport des enfants des écoles de la ville, des enfants en accueil de loisirs et diverses personnes vers les installations sportives, les lieux culturels et autres excursions - Accords-cadres à bons de commande - Années 2020 à 2023 - Mise en appel d'offres ouvert

Mme MARINO : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, je voudrais juste attirer l'attention sur le transport des enfants – je vous écrirai à ce sujet. Depuis le 1^{er} janvier, la Région réorganise les transports scolaires sur son territoire en lieu et place du Département, avec une obligation d'égalité de traitement pour tous les usagers. Le plein tarif d'inscription pour l'année est de 110 € par an. La Région a mis en place un pass ZOU! pour les réseaux Varlib. Or il semblerait que sur TPM, le réseau Mistral n'en bénéficie pas à ce jour, ce qui crée une distorsion entre ceux qui utilisent le réseau Varlib et ceux qui utilisent le réseau Mistral.

Je vous demande donc de regarder cela avec l'administration de TPM, si possible, afin d'harmoniser cette approche des transports scolaires sur l'ensemble du territoire.

M. LE MAIRE : D'accord. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 47 - JEUNESSE - Aide aux familles pour les séjours de vacances sur la période estivale

Mme MARINO : *(Lecture de la délibération.)*

Cette aide est octroyée pour les départs en fonction des ressources de la famille, comme nous le faisons pour le reste des prestations pour l'enfant. Auparavant, il s'agissait d'une somme forfaitaire et, à présent, elle est basée sur la durée du séjour. C'est beaucoup plus simple à calculer, et cela évite également des erreurs au niveau des attributions des moyens alloués aux familles.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 48 - ÉDUCATION - Indemnité représentative de logement pour les instituteurs (IRL) - Fixation du montant de l'IRL pour 2018

Mme MARINO : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 49 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES- Recours au contrat d'engagement éducatif

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 50 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Évolution du cadre général du Compte Épargne Temps (CET)

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

Ceci constitue une avancée pour le personnel.

M. POLITI : Monsieur le Maire, bien entendu, nous voterons cette délibération, qui n'est autre que la mise en conformité du Compte Épargne Temps du personnel avec l'arrêté ministériel de novembre 2018.

Dans votre délibération, Monsieur DI RUSSO nous indique que les modalités d'utilisation du CET restent inchangées à Hyères. Nous profitons donc de l'occasion pour vous dire que nous regrettons que ce dispositif de monétisation du CET ne soit appliqué que dans le cadre du départ à la retraite, puisque les agents territoriaux en activité auraient pu y avoir recours en cas d'accident de la vie ou tout simplement de besoin financier.

Monsieur le Maire, étant donné que vous nous dites que nous sommes « larges » sur le plan budgétaire, je pense que vous pourriez rétablir ce dispositif, comme c'était le cas en 2014. Nous regrettons que vous l'ayez supprimé et espérons que vous – ou quelqu'un d'autre à votre place dans quelques mois – le rétablirez peut-être.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix l'évolution de ce cadre général. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 51 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune d'Hyères les Palmiers - Nomination des représentants des associations locales - Modifications

M. LE MAIRE : Il s'agit simplement d'une modalité. Le 21 décembre, nous avons mis à jour la composition de la Commission consultative, et il manquait un deuxième membre suppléant pour l'association « Groupement des Comités d'intérêt local de Hyères ». On nous propose de nommer Monsieur Christian GRIMALDI. Le poste est donc pourvu, et je pense qu'il n'y a pas d'observation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 52 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Opération « Dispositif devanture » - Mise en place d'un dispositif de subvention communale d'aide à la requalification de devantures des locaux d'activités

Mme PORTUESE : (*Lecture de la délibération.*)

Il est entendu que les constructions neuves postérieures à l'année 2000 seront exclues du dispositif.

M. SEEMULLER : Avez-vous dû faire appel au Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce, cette aide étant prévue par l'État ?

Mme PORTUESE : Ce dispositif n'y était pas éligible, car cela n'entraîne pas dans le cadre du FISAC.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 53 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0152
formant le lot n° 6bis - Mme CROUZET Jacqueline - Avenant au bail
emphytéotique en augmentation de durée**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 54 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 19 Avenue des
Hirondelles cadastré section IM n° 0187 formant le lot n° 54 au profit de la
SARL INVEST 3D**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

(Madame PORTUESE sort de la salle.)

**AFFAIRE N° 55 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 25 Avenue des
Mouettes cadastré section IL n° 0110 formant le lot n° 75 Ter au profit de
l'indivision FOSTINELLI**

M. OZENDA : Madame PORTUESE ne participera pas au vote, car elle est partie prenante.

(Lecture de la délibération.)

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (42 VOIX)

(Madame PORTUESE regagne sa place.)

**AFFAIRE N° 56 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 20, Avenue de la
Pinède cadastré section EV n° 0031 formant le lot n° 51 du lotissement au profit
de Monsieur GUIEU Denis et Madame PAGET Sandrine**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 57 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 2071 Route de Giens
cadastré section EV n° 0022 formant le lot n° 19 au profit de la SCI LUNA**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 58 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - LE POUSSET - Aliénation du bien situé 67, Allée du
Pousset cadastré section EX n° 0028 formant le lot n° 35 du lotissement au
profit de la COPROPRIÉTÉ DU 67, ALLÉE DU POUSSET**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 59 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rétrocession du bail commercial relatif au local sis 14 avenue Gambetta

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Nous en avons parlé, et il a fallu six ans de procédure, ce qui est inouï dans l'une des rues principales. Nous nous félicitons donc de l'aboutissement de cette affaire, mais entre nous...

M. OZENDA : Vous savez qu'un incendie s'est produit à côté.

M. SEEMULLER : Je sais qu'il y a toujours beaucoup de choses, mais cela dure depuis six ans, ce qui est vraiment très long.

M. LE MAIRE : Si vous le permettez, je voudrais souligner le fait que trois mises en concurrence ont été totalement infructueuses. À l'époque, il n'y avait pas de candidat, et à présent, ils sont nombreux, ce qui signifie que l'attractivité est plus forte. Simplement, le déclenchement de l'incendie a compliqué les choses, avec des débats d'experts et d'assurances. Ce n'est pas faute d'avoir beaucoup insisté, y compris en proposant de prendre les travaux à la charge de la commune à frais avancés.

Cela s'est débloqué, et je m'en réjouis. Je pense que le choix est intéressant, compte tenu de l'efficacité de LA MESCLA.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 60 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 87, Avenue Alphonse Denis - Prémption d'un fonds de commerce - Autorisation de signer l'acte de cession

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, nous en avons parlé en commission. En l'occurrence, cela est rapide : 15 avril 2019, 4 juin 2019. Un point mériterait tout de même que nous ayons une petite discussion, puisque la Ville préempte dans une rue d'entrée de ville. Avez-vous des éléments à nous communiquer sur le type de commerces que vous souhaitez voir implanter sur cette rue Alphonse Denis ? Avez-vous des études, et quelle est la nature de l'établissement qui sera privilégié ? En effet, d'après ce que nous avons compris en commission, il n'y aurait ni coiffeur, ni agence immobilière, ni pharmacie, etc. Avez-vous avancé sur le choix de la diversité des commerces que vous voulez mettre en place ici pour rendre l'attractivité de cette rue ?

M. LE MAIRE : Non, nous n'avons pas de précision à donner. Simplement, nous essaierons d'aller chercher le commerce le plus attractif. La volonté porte sur la réhabilitation et la revitalisation du haut de Denis, ce qui est une priorité absolue. Des travaux complémentaires seront faits, notamment au droit du restaurant L'Acqua et du bar, parce que l'on s'aperçoit que quatre voitures y sont stationnées, ce qui n'est pas grand-chose, et l'élargissement du trottoir peut donner une aisance plus forte. Ainsi, il n'y aura pas de discontinuité entre, d'une part, la haie d'orangers qui va jusque-là et, d'autre part, le départ des travaux qui ont été faits dans la prolongation de Clemenceau.

Toute la volonté consiste à essayer de requalifier le haut d'Alphonse Denis. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire ce que ce sera, mais nous ne privilégierons sans doute pas une agence immobilière ou ce genre de choses, ni des commerces pouvant entraîner une fréquentation qui n'est pas souhaitable.

M. OZENDA : Monsieur le Maire, j'ajoute que la commune doit, dans un délai de deux ans à compter de la prise d'effet de l'aliénation à titre onéreux, rétrocéder le fonds de commerce préempté à une entreprise immatriculée au registre du commerce, en vue d'une exploitation destinée à préserver la diversité et à promouvoir le développement de l'activité commerciale et artisanale dans le périmètre concerné.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 61 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PLACE MARECHAL JOFFRE - Déclassement d'une partie du Domaine Communal cadastrée section BX n° 0314

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une mise en conformité de fait.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 62 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - TRAVERSE DU
GAPEAU - Déclassement d'une partie du Domaine Communal cadastrée
section 1K n° 0093**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Je voudrais faire une observation – je ne sais pas si vous la partagerez : on peut se féliciter de la rigueur administrative pour les procédures de déclassement et de désaffectation, mais quand il s'agit de détails de ce type, il est vrai que c'est lourd. Pour l'avenir, dans la loi, peut-être faudrait-il distinguer ce qui doit vraiment faire l'objet d'une approche rigoureuse et les petits détails comme celui-ci.

Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 63 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Le PORT - Rue Émile
Rimbaud - Déclassement d'une partie du Domaine Communal**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Cette délibération attire mon attention sur trois sujets.

Premièrement, je ne comprends pas bien le sens de ce déclassement.

Par ailleurs, on touchera des transformateurs, puisqu'ils seront déplacés. Sachant qu'il s'agit de matériel lourd, avez-vous une évaluation du coût du déplacement ?

M. OZENDA : Tout a été évalué.

M. SEEMULLER : Quel est donc le montant ?

M. OZENDA : Je ne l'ai pas ici.

M. SEEMULLER : Il est important de l'avoir.

M. OZENDA : En l'occurrence, nous parlons du foncier, et non pas de la voirie.

M. SEEMULLER : Je vous pose des questions.

M. LE MAIRE : Je vous réponds : cela se produit dans le cadre du réaménagement du parc Rimbaud, qui est un peu délaissé et qui se trouve derrière les immeubles du port. Il nous a paru opportun d'enterrer les transformateurs de l'autre côté de la route de façon à libérer un peu cet espace.

M. SEEMULLER : Je n'y vois pas d'inconvénient, mais combien cela coûte-t-il, et qui paiera ?

M. LE MAIRE : La commune paiera.

M. SEEMULLER : Combien cela coûtera-t-il ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas la réponse ici, mais nous vous la donnerons.

M. SEEMULLER : Merci.

M. OZENDA : Cette question aurait pu être posée en commission.

M. LE MAIRE : Il ne s'agit pas de sommes considérables, mais si nous nous posions uniquement la question du coût à chaque fois qu'il fallait déplacer quelque chose du domaine public, je peux vous dire que nous ne ferions rien.

M. SEEMULLER : Je pense que vous vous posez cette question à chaque fois, et vous décidez si c'est en ligne ou si cela ne l'est pas. J'imagine qu'il est arrivé que vous refusiez. Il paraît donc normal que nous nous intéressions à cette question.

M. LE MAIRE : En général, quand cela améliore l'environnement, je dis plutôt « Oui ».

M. SEEMULLER : Peut-être dirai-je « Oui », mais donnez-moi le coût.

M. LE MAIRE : Nous vous le ferons passer, Monsieur.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX
2 ABSTENTIONS : Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA.**

AFFAIRE N° 64 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - RUE DE VERDUN -
Demande de constitution d'une servitude de passage piétonnier - Parcelle BA
n° 0303

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

Il s'agit de régulariser une sortie de secours qui existait jusqu'à présent, mais dans la cour d'un particulier. Afin que ce soit plus normal, l'association En Chemin nous a permis de faire un passage sur sa parcelle.

M. LE MAIRE : Très bien. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Mme ANFONSI : Cela jouxte-il le nouveau bâtiment qui est en construction ?

M. OZENDA : C'est cela. Ce sont eux qui nous donnent l'autorisation du passage.

Mme ANFONSI : D'accord. Merci.

AFFAIRE N° 65 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination d'une voie
privée : Allée des PIVERTS

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 66 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voies
publiques et privées - Île de PORQUEROLLES

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, en premier lieu, je voudrais saluer l'énorme travail des services municipaux pour établir cette liste et ce que cela signifie derrière. Nous sommes un pays de langue française, et dès que l'on veut changer et choisir un mot, cela fait l'objet d'un débat infini.

Je me tourne vers vous avec ma deuxième casquette : je pense que l'île de Port-Cros doit être la dernière à ne pas avoir d'adressage. À l'occasion, il serait donc bien que l'on puisse s'y intéresser.

M. OZENDA : Exactement. Nous avons fait le Levant et Porquerolles.

M. SEEMULLER : La particularité est que lorsque l'on a un problème dans une maison de Port-Cros, notamment avec le réseau Orange, il est très difficile de l'identifier, parce que l'on est « île de Port-Cros », c'est-à-dire quelque part dans Port-Cros. Par conséquent, il serait bienvenu que nous puissions également avancer sur ce sujet.

M. OZENDA : C'est très long.

M. SEEMULLER : Effectivement.

M. LE MAIRE : En tous cas, je me réjouis de certaines appellations. La « Montée Claude POMPIDOU » a du sens à Porquerolles, eu égard à la présence et au rôle du président POMPIDOU et de son épouse à Porquerolles – nous savons que nous lui devons largement le parc de Port-Cros –, et il en de même pour les quais Lélia LE BER ou Marius GOGLIA. Nous l'avons soumis aux vieux Porquerollais, et ils ont été unanimes.

M. OZENDA : Monsieur le Maire, je voudrais en souligner trois.

Robert DESIGLIOLI est issu d'une famille de Porquerolles. Ce sont des pêcheurs d'origine italienne qui se sont installés sur l'île vers 1826. Leur maison actuelle, autrefois appelée « l'Oustalet », a été la première construite sur le port. Elle date de la fin du XIXe siècle et a été détruite pendant la guerre, puis reconstruite sur les fondations. Aujourd'hui, elle s'appelle « Le Cadran Solaire ».

Concernant Marius GOGLIA, sa famille a quitté l'île de Ponza, en Italie, vers 1895, à destination de Marseille. En flotte avec d'autres familles, ils ont dû s'abriter d'une tempête dans la baie du Langoustier. Trouvant sur l'île tout ce dont ils avaient besoin, ils se sont établis en tant que pêcheurs de langoustes.

Alphonse CANESSA est né en 1920. Enfant du pays, fils de l'une des premières familles de pêcheurs de l'île, il y a passé toute son enfance qu'il a racontée dans son livre *Rue du Phare : ainsi vivait-on à Porquerolles*, publié en 1985.

M. LE MAIRE : Il est bien de mélanger personnalités et authenticité.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 67 - HABITAT- Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018) - Dix-septième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence - Alpes Côte d'Azur, pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés

Mme GALLART : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, cette affaire, que nous avons traitée ensemble, est un cauchemar. Cela devrait être le vecteur principal de rénovation, mais ce ne l'est pas : cinq dossiers qui s'éternisent, des entreprises mises en difficulté et des propriétaires mis dans une très grande difficulté financière, tout simplement parce que les remboursements, les dossiers, etc. sont très longs. On est dans un monstre administratif.

Mme GALLART : Ne confondez pas : vous avez des remboursements.

M. SEEMULLER : Je connais vos arguments, mais je vous jure que cela est extrêmement difficile et constitue un risque financier. Nous en avons parlé avec Monsieur le Maire, sur des cas très précis, en voyant la complexité à laquelle nous sommes confrontés.

M. LE MAIRE : C'est la raison pour laquelle nous intervenons à chaque fois. Ce dispositif est compliqué.

Mme GALLART : C'est l'ANAH.

M. SEEMULLER : Certes, mais ce n'est pas satisfaisant, Madame.

M. LE MAIRE : Nous ne le sommes pas, mais l'État doit améliorer ses procédures et, de notre côté, nous essayons d'accélérer.

M. SEEMULLER : Je pense que là, on est vraiment sur des problèmes d'organisation de l'État. Ce n'est peut-être pas le lieu pour le dire, mais des parlementaires sont là pour cela.

M. LE MAIRE : Ne soyons pas trop critiques envers l'État, même si je vous laisse le droit de l'être.

M. SEEMULLER : Vous savez que ce n'est pas mon genre. Qui aime bien châtie bien !

Mme GALLART : Je voudrais tout de même ajouter qu'à partir du moment où VAD nous envoie des factures, elles sont payées par la Mairie.

M. SEEMULLER : Vous n'y êtes pour rien, Madame.

Mme GALLART : Justement, il est embêtant que cela pose problème au niveau de l'État et de l'ANAH.

M. SEEMULLER : Bien sûr ! C'est ce que je dis.

M. LE MAIRE : Monsieur SEEMULLER parle du fonctionnement du service d'État. Nous nous en dispenserions, car cela peut dissuader des particuliers d'aller dans la bonne direction. Néanmoins, nous les y encourageons.

Merci. S'il n'y a pas d'autre observation, je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 68 - HABITAT - Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU 2018-2023) - Restauration Immobilière « SUD VIEILLE VILLE »

Mme GALLART : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Madame GALLART, Monsieur le Maire, je vois ce que l'on appelle le Sud Vieille Ville, à savoir des immeubles situés dans la vieille ville. Or l'opération de renouvellement urbain porte également sur la gare. S'agit-il d'un deuxième temps ? On fait donc un premier temps sur la vieille ville, puis il y en aura un second sur la gare. D'accord.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 69 - HABITAT - Concession d'Aménagement pour le Renouvellement Urbain du Centre-Ville et du quartier de La Gare 2018-2028 - Compte-rendu annuel à la collectivité - Année 2019

M. LE MAIRE : Il s'agit du compte-rendu habituel, et vous l'avez à votre disposition. Je crois qu'il est très fourni et qu'il faut souligner l'efficacité de VAD dans les actions qu'ils mènent, notamment dans la vieille ville. Il est vrai qu'il était important d'étendre le périmètre, eu égard au fait que de nombreuses actions ont déjà été menées dans la vieille ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 70 - HABITAT - Concession d'Aménagement pour le Renouveau Urbain du Centre-ville et du quartier de La Gare 2018-2028 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant N° 1

Mme GALLART : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Ceci est dû à l'extension du périmètre. Il faut remarquer que même si le volume global de l'opération augmente, cela se traduit par une diminution de 2,8 M€ pour la commune et par une augmentation significative pour TPM, puisque la Métropole financera 20 M€. Cela montre tout de même que le relais pris par TPM dans ces conventions est important pour la commune.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 71 - AMÉNAGEMENT - Adhésion de la commune de Pierrefeu à la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM)

M. LE MAIRE : Quand une commune adhère à un syndicat intercommunal ou à une société publique, les membres doivent délibérer. Pierrefeu veut adhérer à la SPL Méditerranée, et nous sommes d'accord.

M. SEEMULLER : Finalement, vous ne voulez pas faire plaisir à Monsieur CARRASSAN, puisqu'il proposait de céder notre 1 % contre celui de Pierrefeu et de se sauver de cette société.

M. LE MAIRE : En tout cas, concernant la ZAC de la Crestade, elle travaille plutôt bien, après que des clarifications ont été opérées. Néanmoins, nous ne pouvons pas empêcher Pierrefeu d'adhérer.

S'il n'y a pas d'autre observation, ceci est considéré comme adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 72 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Convention pour la création d'un Refuge LPO sur le site des étangs de Sauvebonne - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un beau projet de convention, avec un objet parfaitement remarquable, puisqu'il s'agit des étangs de Sauvebonne. Je vous demanderai donc d'autoriser le Maire à signer cette convention.

La Ville a acquis ces étangs récemment. C'est une belle pièce de plus de 10 hectares, située route de Pierrefeu, en bordure du Réal Martin. Le site présente un intérêt majeur sur un plan écologique, hydraulique, faunistique et floristique, ce que les naturalistes soulignent.

Depuis cette acquisition, la Ville souhaite développer un projet d'ouverture au public tout en conciliant les enjeux écologiques, selon le grand principe « protéger et partager », ces deux choses étant indissolubles. Évidemment, ce site ouvert au public pourra profiter grandement aux élèves de toutes les écoles, car d'un point de vue pédagogique, il y a beaucoup à apprendre dans ces milieux naturels.

La Ville s'est rapprochée de la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) pour y créer un refuge, comme elle l'a fait sur le site de la Lieurette, où la gestion se passe fort bien, et la LPO PACA répond favorablement à cette demande. Elle réalisera un diagnostic patrimonial du site et proposera un plan de gestion intégrant une valorisation de la faune et de la flore. Bien entendu, la LPO, dans le cadre de sa gestion et de son animation, est libre de s'entourer d'autres partenaires, tels que Gapeau en Transition. D'ailleurs, nous le verrons d'un très bon œil, sachant les bonnes relations que j'ai pu moi-même entretenir avec cette association lors de la visite de Rob Hopkins à Porquerolles. Néanmoins, dans l'état actuel des choses, la LPO prend la main.

Une participation financière de la commune s'effectuera sous la forme d'une subvention annuelle, comme pour les associations habituelles. Sur cette base, je vous propose donc d'autoriser le Maire à signer la convention des étangs de Sauvebonne « Refuges LPO ».

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, bien sûr, nous voterons cette délibération : faire des étangs de Sauvebonne un refuge LPO correspond à la vocation du lieu, et la LPO n'a plus à démontrer son expertise et sa capacité à gérer les espaces naturels et la biodiversité.

Sur le fond, faisant de ce lieu d'une richesse exceptionnelle un espace de ressource dédié au vivant et à la biodiversité où l'homme se réconcilie avec la nature, nous nous retrouverons. En revanche, je voudrais vous alerter sur la forme.

Le projet ambitieux et avant-gardiste qui pourrait se faire au niveau des étangs de Sauvebonne demande que l'on prenne le temps de penser à son mode d'organisation. Vous avez sollicité la LPO pour y participer, mais vous n'êtes pas sans savoir que d'autres structures ont manifesté leur intérêt. Des membres de l'association La Vallée du Gapeau en Transition – vous venez d'en parler, Monsieur CARRASSAN – ont travaillé une année durant sur un projet à haute vocation écologique basé sur la transmission. La Fédération de pêche du Var a également manifesté son intérêt pour ce site afin de contribuer à faire des étangs de Sauvebonne un tremplin pédagogique au potentiel exceptionnel.

Ces trois acteurs (La Vallée du Gapeau en Transition, la LPO et la Fédération de pêche), reconnus pour leur expérience respective, pourraient coconstruire un projet commun, dans sa dimension écologique, sa transversalité, les possibilités d'accueil et les contraintes, en fédérant les dynamiques actives autour d'une gouvernance horizontale et respectueuse de chacun. C'est ce qui était attendu quand ils se sont réunis cette semaine, mais voilà que vous accordez à la LPO le monopole de la gestion du site, alors même qu'une prochaine réunion est prévue en août. Il y a donc de quoi dérouter les acteurs qui se sentent dépossédés de leur projet.

Les étangs de Sauvebonne méritent que nous soyons innovants et ambitieux et que nous prenions le temps de réfléchir à la meilleure voie possible : des propositions peuvent être effectuées dans de brefs délais. Bien évidemment, le refuge LPO y aurait toute sa place, car encore une fois, les acteurs potentiels s'entendent déjà sur le fond. Seul un mode d'organisation réfléchi et consenti permettrait de donner un sens commun et une cohérence indiscutable au projet qui se fera autour des étangs.

Que l'on ne se méprenne pas sur mon intervention : comme je l'ai dit en introduction, faire des étangs de Sauvebonne un refuge LPO est une excellente chose, mais cela n'est pas incompatible avec une gestion plus innovante et plus originale du lieu. Nous regrettons votre frilosité dès qu'il faudrait sortir des sentiers battus afin de répondre aux défis de la transition écologique. Dans le choix que vous faites ici, vous allez dans la bonne direction, mais vous restez en chemin, parce que vous manquez de vision pour l'avenir. Vous faites ce que vous savez faire : donner un site à gérer à la LPO, comme aux Vieux Salins ou à la Lieurette, sans oser sortir des sentiers battus. Toutefois, les générations futures attendent de nous beaucoup plus d'audace, d'imagination et d'inventivité, parce que les défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui, maintenant, sont immenses. C'est un devoir moral envers eux que de répondre à leurs attentes, et c'est également un devoir moral incombant aux politiques que d'accompagner les mouvements citoyens qui imaginent des solutions pour l'avenir. Hélas, Hyères est la ville des petits pas.

M. LE MAIRE : Merci, Madame. Pour votre part, vous vous méprenez délibérément sur le sens de la délibération. Il s'agit véritablement soit de mauvaise foi, soit d'une incapacité à lire une délibération.

Oui ! Monsieur SEEMULLER, vous levez les bras, mais je viens de me faire plus que critiquer : « les petits pas », « aucune ambition », etc. C'est absolument ridicule, puisqu'en même temps, vous adhérez à la délibération qui consiste à faire un refuge LPO aux étangs de Sauvebonne. Il n'y est pas dit que personne d'autre ne viendra sur ce site. Faudrait-il y dire ce qui ne correspond pas à la délibération ? Au moins, ayez le minimum de courtoisie ou d'honnêteté intellectuelle pour poser une question avant de faire un réquisitoire.

Bien entendu, que ce soit la Fédération de pêche, Gapeau en Transition ou de jeunes agriculteurs intéressés, nous réunirons tout ce monde pour étudier la compatibilité de toutes ces activités, avec la volonté de faire des ateliers et de s'ouvrir vers la pédagogie aux étangs de Sauvebonne.

Je trouve que ces procès d'intention avant toute question sont insupportables, parce que telle est la réalité. D'ailleurs, je peux vous dire qu'une personne présente dans la salle est associée au titre de son engagement environnemental et sera partie prenante dans le cadre de cette association. Par exemple, ce sera le cas des Amis de la presqu'île de Giens, parce qu'il y a des problèmes géomorphologiques et des ateliers à faire. Nous réunirons tout ce monde et définirons la méthode de gouvernance, le fonctionnement, etc.

Mme DEL PERUGIA : Parfait.

M. LE MAIRE : Vous dites « Parfait » après 10 minutes...

Mme DEL PERUGIA : Nous en avons parlé en commission, Monsieur le Maire.

M. SEEMULLER : On ne nous y a rien dit !

M. LE MAIRE : Je ne suis pas obligatoirement présent à toutes les commissions. Vous posez une question, et je vous réponds, mais cette délibération n'a rien à voir avec la gestion du site. Il s'agit simplement de l'implantation d'un refuge LPO, pour lequel vous êtes d'accord, et vous faites un procès d'intention sur ce qui ne figure pas ici !

M. SEEMULLER : Nous ne faisons pas un procès d'intention, Monsieur le Maire. Expliquez que c'est une première étape et qu'il y en aura d'autres. Là, vous fermez le jeu, et on ne nous donne rien en commission.

M. LE MAIRE : La délibération a une fonction affirmée, et le reste ne me gêne pas, bien au contraire. Je ne voulais pas abuser et faire de la politique politicienne...

M. SEEMULLER : Personne n'en fait !

M. LE MAIRE : Nous fonctionnons par étapes. Cette délibération concerne la LPO et son refuge. J'espère que vous ne vous y opposerez pas. Pour le reste, nous continuons l'investigation et avons d'ores et déjà la programmation de réunions en tête.

Mme DEL PERUGIA : Parfait.

M. LE MAIRE : On va plus vite lorsque l'on pose la question que quand on fait un réquisitoire.

Mme DEL PERUGIA : Nous l'avons posée en commission, Monsieur le Maire, mais nous n'avons pas eu de réponse.

M. LE MAIRE : En commission, on n'est pas obligé d'être informé de la totalité des dossiers. Je m'excuse, car j'étais absent.

M. SEEMULLER : Néanmoins, vous avez des adjoints.

M. LE MAIRE : Parfois, il peut leur manquer des informations. Je peux vous dire que nous avons encore eu une réunion à ce sujet la semaine dernière avec la LPO, et j'en ai parlé avec d'autres personnes. Les choses se font. D'ailleurs, j'ai demandé à ce que les rendez-vous soient pris. Excusez-moi de ne pas vous tenir au courant de mon emploi du temps heure par heure !

Je mets aux voix le refuge LPO. Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE MAIRE : D'ailleurs, je dois dire que j'ai eu des contacts avec les personnes dont vous parlez. À la différence peut-être de certains, lorsque je m'engage, c'est clair. J'ai donc été en contact avec Gapeau en Transition. J'ai également eu des contacts que vous n'aviez pas avec la Fédération de pêche, ainsi qu'avec de jeunes agriculteurs qui veulent être innovants. Des relations ont donc été établies avec toutes ces personnes. La LPO est un peu plus « solide » et, compte tenu de leur cahier des charges, ils ont besoin d'avoir une convention. Par conséquent, nous avançons.

D'autre part, je rappelle que si nous n'avions pas acheté les étangs de Sauvebonne, nous ne parlerions pas de ce sujet.

AFFAIRE N° 73 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Adhésion de la Commune à l'association SMILO et signature de la Déclaration des îles durables et du Contrat de coopération avec SMILO

Mme AUDIBERT : (*Lecture de la délibération.*)

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 74 - PORTS - PORT DE LA CAPTE - Convention entre la Commune et le Conservatoire du Littoral pour l'occupation du domaine public artificiel assortie de droits réels

DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N° 75 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) - Centre Commercial du Nautisme - Exonération de redevances

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Madame TROPINI a posé une question se rapportant à ce sujet : voulez-vous que nous la joignons à la réflexion ?

(Madame TROPINI acquiesce.)

« Monsieur le Maire, faisant suite aux problèmes de bris de vitrines du centre commercial du nautisme au port Saint Pierre, pouvez-vous nous apporter les réponses aux questions suivantes :

1/ la ville d'Hyères, maître d'ouvrage dans cette opération de requalification du centre commercial, est-elle également maître d'œuvre ;

2/ les problèmes rencontrés par certains commerçants sont-ils de la responsabilité de l'entreprise de pose des vitrines, du fabricant des verres ou du maître d'œuvre ;

3/ peut-on envisager que ces désordres soient réglés rapidement pour ne pas compromettre la saison des commerçants ? »

Effectivement, ces travaux nous ont posé beaucoup de problèmes. Pour répondre en même temps à vos questions, bien entendu, il y a un maître d'œuvre, mais ce n'est pas la commune, car il s'agit de travaux importants qui ne se font pas en régie. La société GIE Revea Concept, basée à Sophia-Antipolis, a été retenue par la Commission d'appel d'offres. Sa fonction comprend l'intégralité des études parfois successives, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux, le visa des études réalisées par les entreprises, la direction de l'exécution des marchés de travaux, ainsi que l'assistance apportée au maître d'ouvrage dans les opérations de réception. Pour notre part, nous avons le rôle de maître d'ouvrage.

Or, même s'il est difficile de le dire, le maître d'œuvre n'a pas été à la hauteur de nos espérances – c'est le moins que l'on puisse dire.

Cela a été très compliqué, pour ne pas dire une catastrophe. Cette personne – et l'avis des entreprises est à peu près le même – a eu énormément de mal à coordonner, à donner un point de vue, etc. Le directeur des services techniques et moi-même avons passé notre vie à poser des questions, par écrit, sans avoir beaucoup de réponses, à tel point que nous sommes allés jusqu'à nommer un expert indépendant pour faire une analyse complète du chantier et imposer au maître d'œuvre d'assumer ses responsabilités.

Parmi les problèmes qui se sont posés, alors que nous l'avions prévenu en émettant des doutes – de son côté, il a donné des assurances, y compris en les faisant valider par une société compétente –, les vitres n'avaient pas le feuilletage requis. Cela n'a pas manqué : une dizaine de vitres se sont cassées ou fendues. Nous avons donc pris des mesures d'urgence de sécurisation. Évidemment, au terme du travail de cet expert indépendant, le maître d'œuvre sera totalement mis devant ses responsabilités et, bien entendu, il faut les changer.

Je peux vous dire que c'est compliqué pour tout le monde, notamment pour les commerçants qui se trouvent dans une situation très difficile. C'est le problème que l'on peut rencontrer quand les travaux ne sont pas assurés convenablement par un maître d'œuvre. Peut-être peut-on considérer que c'est la responsabilité du maître d'ouvrage, mais la grande difficulté dans ces affaires-là est que la Commission d'appel d'offres choisit le maître d'œuvre sur la base d'informations (des prestations, un passé, un prix, etc.). C'est stupéfiant, et cela peut être répété, parce qu'à un moment donné, il y a des limites ! Quand vous réunissez sept ou huit entreprises et le maître d'œuvre dans votre bureau à plusieurs reprises, que vous demandez où l'on en est et que vous n'avez pas de réponse, c'est compliqué.

Heureusement, mon directeur des services techniques a passé sa vie là-bas, mais ce problème est pendant, d'où la désignation d'un expert indépendant, et nous mettrons les moyens nécessaires au plan juridique pour que chacun assume ses responsabilités. Nous nous en excusons auprès des commerçants, et c'est en partie pour ces raisons que cette exonération est proposée, mais je voulais répondre en même temps à la question que vous posiez : nous ne sommes pas le maître d'œuvre, et cette personne en ayant la fonction sera mise devant ses responsabilités, qu'il a fui systématiquement.

Cela m'interroge beaucoup : jusqu'où pousser l'investigation ? (*Remarque hors PV.*)

Que faut-il faire pour être sûr qu'un maître d'œuvre remplira son devoir ? Je ne sais pas. Parfois, on tombe bien, et je prends l'exemple du maître d'œuvre de la promenade en bord de mer, pour laquelle nous avons quelqu'un de sérieux, et quelquefois, c'est compliqué. En l'occurrence, honnêtement, je n'essaie pas de le défendre, parce que nous le mettons devant ses responsabilités et irons très loin dans l'affaire.

L'exonération des redevances me paraît donc légitime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. SEEMULLER : Madame AUDIBERT pourrait-elle répondre à la deuxième question – puisque j'ai eu la réponse à la première – sur Les Voiliers ? En effet, cela fait trois ou quatre ans que le chantier est ouvert, et nous n'arrivons pas à avoir de visibilité. Merci.

M. LE MAIRE : Le permis est délivré, et les recours de tiers doivent s'interrompre ces jours-ci. S'il n'y a pas de problème juridique ou judiciaire, les travaux peuvent commencer immédiatement.

AFFAIRE N° 76 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) – L'AYGUADE - LA CAPTE - AUGUIER - Modifications de tarifs de redevances

Mme AUDIBERT : Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers des ports d'Hyères, il apparaît opportun de revoir la politique tarifaire relative à certaines prestations.

Il vous est donc proposé d'appliquer la gratuité d'un nombre déterminé de douches en fonction de la durée du séjour des usagers, ainsi qu'une gratuité d'accès à la cale de mise à l'eau sous certaines conditions, une fois par an, avec des factures acquittées, pour n'importe quel port.

M. LE MAIRE : Cela me permet de souligner que nous avons le pavillon bleu pour tous les ports et les plages grâce à un travail de ce type. Je voudrais donc remercier Madame AUDIBERT et les services.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 77 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière du Port d'HYERES (Saint-Pierre) - Dérogation au régime salarial de droit privé

Mme AUDIBERT : Dans le cadre du recrutement d'un candidat en qualité de chef de pôle Financier, titulaire de la fonction publique territoriale, et afin de s'aligner aux conditions du cadre d'emplois et de maintenir le niveau de rémunération de fonctionnaire détaché, il est nécessaire de déroger aux dispositions de la note de service régissant les conditions salariales des agents de droit privé.

Cette dérogation porte exclusivement sur la suppression de la condition d'ancienneté de 12 mois requise pour la perception des primes.

M. LE MAIRE : C'est un problème administratif. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 78 - PORTS - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint-Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée

Mme AUDIBERT : Il s'agit du recrutement d'un agent électricien en contrat de droit privé. À la suite d'un départ en retraite et afin de compenser la perte d'effectif, il a été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée en qualité d'agent technique électricien. À présent, il convient d'envisager la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.

Je précise que le contrat à durée déterminée est de six mois.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Si Madame TROPINI l'accepte, j'ai répondu à sa question. Nous avons donc deux autres questions orales, dont celle de Monsieur SEEMULLER, concernant le site de l'ancien Weldom :

« Monsieur le Maire, le 14 juin dernier, je vous adressais un courrier relatif à votre opposition à l'installation d'une franchise de restauration rapide en lieu et place de l'ancien emplacement de la société Weldom. Ce courrier est resté sans réponse.

À la lecture de l'ordre du jour du Conseil municipal, j'observe qu'aucune délibération ne porte sur la préemption du terrain en question et que le permis de construire a été accordé à la société McDonald's.

Pourquoi ne pas avoir préempté cette parcelle très bien située en entrée de ville ? Elle aurait dû être considérée comme prioritaire du fait du projet d'aménagement de la gare multimodale. Comment comprendre votre revirement complet sur la destination de cet emplacement ? N'est-ce pas un très mauvais signal à l'égard de ceux qui défendent une restauration respectueuse de la santé et de l'environnement ? Pourquoi ne pas avoir choisi un food-truck, à titre temporaire, pour répondre à la demande de la jeunesse ? N'est-ce pas une menace pour les activités des commerçants la gare ? »

Souhaitez-vous vous exprimer ?

M. SEEMULLER : Oui, Monsieur le Maire. Pour nous, cela a été une surprise, car suite à des discussions en Conseil ou dans la presse, nous étions restés sur votre opposition à deux titres quant à cette franchise de restauration rapide, qui plus est dans ce lieu qui doit être réservé pour le projet d'aménagement de la gare.

Je pensais que lors de ce Conseil, nous aurions une délibération visant à préempter le terrain en question, mais cela n'a pas été le cas. Plus encore, le permis a été déposé pour la société McDonald's.

Les questions que je vous pose sont donc très simples : pourquoi ne pas avoir préempté cette parcelle, qui est stratégique dans votre projet d'aménagement de la gare ? En effet, cette dernière ne s'arrêtera pas là, puisque j'imagine qu'elle prendra en particulier l'emprise sur l'Espace 3000 et, bien entendu, sur cette parcelle. Elle est précieuse et vous permettra – en tout cas, à ceux qui seront en responsabilité – peut-être de conduire un projet ambitieux.

Par ailleurs, comment expliquez-vous ce changement de position ?

D'autre part, n'est-ce pas un mauvais signal à l'égard de tous ceux qui, aujourd'hui, essaient de trouver une restauration plus respectueuse de la santé et de l'environnement, sachant que cette société a été désignée plusieurs fois comme étant un grand contributeur à la pollution, notamment par les emballages, et présentant des risques en matière de santé sur l'alimentation ?

Afin de répondre à un besoin de la jeunesse, que nous comprenons, on aurait très bien pu mettre en place une structure telle qu'un food-truck, qui est temporaire, jusqu'au moment où vous donneriez une destination finale à ce lieu.

Enfin, apparemment, ce serait un McDonald's Drive, à savoir une possibilité de se nourrir sans entrer dans le quartier de la gare et sans le faire vivre. Cela ne va-t-il pas à l'encontre de l'attractivité dont ce quartier a besoin ?

Merci de votre réponse.

M. LE MAIRE : Il est vrai que j'ai eu à m'exprimer sur le sujet et qu'initialement, je n'étais pas favorable à un projet de ce type. J'en ai donc recherché un autre pendant trois ans, mais aucun n'a abouti, quelle qu'en soit sa nature, pour une raison simple : il s'agissait d'un terrain privé, propriété de Weldom, qui a été vendu plus de 3 M€, et cela a fait échouer des projets.

À ce moment-là, pour préempter, il faut d'abord trouver une argumentation, et il est compliqué de préempter un terrain de plus de 3 M€ pour essayer de mettre une activité privée. De plus, l'expérience avait démontré que cette dernière était difficile à trouver.

À partir de là, ne considérant pas comme vous qu'il s'agissait d'un lieu privilégié pour l'espace multimodal – l'Espace 3000 peut être en continuité pour les navettes, mais je ne vois pas en quoi l'espace multimodal de la gare peut être lié à cet endroit –, la présentation du projet faite par cette société, avec les exigences que j'ai données au niveau de l'intégration de l'environnement, m'a paru convenable. Je me suis également rappelé que pour mes petits-enfants et grands petits-enfants, McDonald's n'était pas une destination « sauvage » ou diabolique. Certes, j'ai tendance à leur conseiller de se nourrir de gastronomie française, mais quand on m'a dit également qu'il y avait une priorité, que nous avons définie, de s'alimenter auprès des locaux en termes de produits et qu'il y aurait 60 créations d'emplois, cela m'a paru convenable. Même si, pour ma part, je n'ai jamais mangé dans un McDonald's, je m'interdis le droit d'émettre un jugement pour tous ceux qui le fréquentent ; simplement, il faut qu'il soit de la plus grande qualité possible. Le titulaire du McDonald's d'Hyères porte le projet, et je pense qu'il a démontré sa qualité et son efficacité.

Nous avons cherché pendant des mois ou des années. D'ailleurs, je pourrais même vous donner le nom des personnes qui ont été intéressées : toutes ont été éliminées par le prix, sauf ceux-là. À partir de là, quand on préempte à plus de 3 M€, encore faut-il savoir quoi en faire. Or je n'en sais rien, car c'est tout de même compliqué. Vous le savez peut-être, mais moi...

M. SEEMULLER : Oui !

M. LE MAIRE : Vous êtes très intelligent dans la théorie, mais vous n'aurez pas l'occasion de l'expérimenter dans le concret. En tout cas, j'ai fait ce choix et je l'assume. Que tous ceux qui n'ont jamais envoyé un gamin à McDonald's lèvent la main !

(Certains élus lèvent la main, dont Madame DEL PERUGIA et Monsieur SEEMULLER.)

Cela ne m'étonne pas !

M. SEEMULLER : Ce sont des choix de société, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : Si vous avez des petits-enfants qui n'ont jamais été invités à un anniversaire à McDonald's ou des choses de ce type, c'est qu'ils sont un peu distraits.

M. SEEMULLER : Vous avez raison, c'est l'avenir... Bravo !

M. LE MAIRE : Je ne dis pas que cette enseigne représente l'avenir de la gastronomie. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Néanmoins, le fait qu'il y ait un McDonald's dans une commune de 60 000 habitants ne me paraît pas être un traumatisme. En tout cas, si tel était le cas, cela marque une nouvelle différence entre vous et moi.

La deuxième question posée porte sur le réchauffement climatique, et Monsieur CARRASSAN y répondra.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, lorsque le PLU était encore en débat dans cette assemblée, vous aviez mis en avant votre volonté de bâtir la ville avec des constructions exigeantes en matière de développement durable, particulièrement en ce qui concerne la transition énergétique.

Alors que vous nous expliquiez que le règlement du PLU en matière de bâtiment donnait des contraintes très fortes en ce qui concerne les performances énergétiques, en particulier avec une CEPMAX (consommation énergétique primaire maximale) minorée de 10 %, je m'étais inscrite en faux face à ces affirmations. J'avais souligné l'obsolescence prochaine de la Règlementation Thermique 2012, puisque nous passerons à la Règlementation 2020 à la fin de l'année 2020, avec des bâtiments à énergie positive. Or nous sommes toujours sur la Règlementation Thermique 2012. J'avais également dénoncé les termes mêmes des dispositions générales du PLU qui, finalement, n'imposaient pas d'obligation de résultats. En effet, il suffit à l'aménageur de dire qu'il a étudié la possibilité de production d'énergie renouvelable, sans que cela l'oblige en la matière, puisqu'il peut faire un tout autre choix.

C'est ce que j'ai pu observer en étudiant les permis de construire des immeubles accordés dans mon quartier : aucun ne fait appel aux énergies renouvelables, pas de panneaux photovoltaïques, ni même de panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude. Bien sûr, ces permis accordés dans mon quartier ne peuvent donner une vision globale des nouvelles constructions de notre ville. C'est pourquoi je me permets de vous poser les questions suivantes.

En ce qui concerne la CEPMAX minorée de 10 %, comment vos services ont-ils les moyens de vérifier que les constructions répondront bien à cette exigence du PLU ? Moi-même, je n'ai rien vu dans les permis de construire

S'agissant des énergies renouvelables, êtes-vous en mesure, Monsieur le Maire, de nous dire quelle est la proportion des permis accordés, depuis que le PLU a été voté, où les énergies renouvelables sont utilisées ? Combien d'immeubles, de logements et de maisons individuelles cela concerne-t-il ?

M. CARRASSAN : Nous sommes donc sur le terrain de la lutte contre le réchauffement climatique. Chère collègue, ce que vous avez dit au commencement n'est pas tout à fait vrai, concernant votre souci de vérifier que la déclaration de l'aménageur est en conformité avec le résultat, une fois que la construction est achevée : il ne peut pas dire n'importe quoi. Ici, nous parlons d'opérations d'ensemble qui, la plupart du temps, sont en cours et ne sont donc pas tout à fait terminées. Une fois le permis obtenu et la construction lancée, au terme de la réalisation, un bureau de contrôle va voir ce qu'il en est de la conformité.

C'est un sujet compliqué, sachant que, d'une part, le calcul de la consommation énergétique n'est pas simple. D'autre part, les services qui sont en attente des résultats du bureau de contrôle partagent avec vous ce même souci de la vérification, car nous l'avons tous. J'ajoute que les choses étant en cours, nous sommes en phase d'expérimentation. Nous verrons donc ce que cela donnera.

Imaginons qu'un bureau de contrôle nous dise que l'engagement n'a pas été respecté à tel endroit : à ce moment-là, j'imagine qu'un procès-verbal est fait, mais cela nous oblige surtout à rectifier le tir et à voir ce que cela peut donner pour l'avenir. Si des anomalies sont constatées, cela peut faire jurisprudence, et nous améliorerons la situation. Néanmoins, nous partageons ce souci de la vérification et voulons le rendre opérationnel. En tout cas, nous ne laisserons pas faire n'importe quoi. Sur ce point, je pense être assez clair.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, vous posez des questions quantitatives, et c'est compliqué. Le photovoltaïque a toujours été un peu en débat : du temps de la ZPPAUP, ce n'était pas possible ; avec l'AVAP, cela l'est un peu davantage, mais il y a toujours débat avec l'architecte des Bâtiments de France. Nous l'avons vu à Porquerolles et dans le centre ancien : c'est un casse-tête absolu. En tout cas, je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, environ 50 dossiers de demande en énergie renouvelable photovoltaïque sont à l'instruction au service de l'Urbanisme de la Ville.

Voilà ce que l'on peut dire sur ces deux points, avec ce souci de la lutte contre le réchauffement climatique.

Néanmoins, si j'élargis un peu le sujet, je peux vous donner quelques autres points très positifs qui permettront d'améliorer la qualité de l'air et de réduire la pollution, ainsi que d'améliorer les données météorologiques et des températures :

- le cadencement des trains sera renforcé et réduira la circulation automobile ;
- en 2019-2020, nous mettrons en place 36 bornes à la disposition des voitures électriques, dont deux à Porquerolles, ce qui n'est pas rien ;
- en matière de transports collectifs électriques, TPM mettra en service 12 bus électriques sous peu, puis 50 bus hybrides au gaz dans la foulée, ainsi que 43 % de bus propres ;
- TPM financera 1 200 vélos électriques.

Mme DEL PERUGIA : Vous noyez le poisson, Monsieur CARRASSAN !

M. CARRASSAN : Pas du tout. Je dis des choses vérifiables.

Par ailleurs, pour ce qui est de la commune, une réflexion est lancée en ce qui concerne la thalassothermie pour le chauffage.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur CARRASSAN, tous ces immeubles que nous voyons pousser comme des champignons utilisent-ils les énergies renouvelables ? C'est une question claire.

M. CARRASSAN : Je n'ai pas terminé.

D'autre part, nous avons un spécialiste en matière de pollution, AtmoSud, qui nous permet d'observer que nous avons une réduction de 50 % des particules fines sur le territoire de la Métropole, ce résultat étant très supérieur à ce que l'on observe dans les Alpes-Maritimes et dans les Bouches-du-Rhône.

Ces efforts que nous faisons, avec ce souci de la vérification qui est le nôtre, nous permettent de dire qu'à côté de cela, l'État se trouve tout de même plutôt défaillant, particulièrement ces derniers temps, puisqu'il a abandonné la taxe carbone et ne fait rien pour lutter contre les gros pollueurs dans les transports aériens et maritimes. Le Haut Conseil pour le climat rappelle à l'ordre le gouvernement, et l'on peut comprendre que des ONG aient porté plainte contre l'État pour inaction climatique.

M. SEEMULLER : Restons sur le sujet !

Mme DEL PERUGIA : Ce n'est pas la question, Monsieur CARRASSAN. Je la repose donc de façon plus simple.

M. LE MAIRE : C'était sa réponse.

Monsieur FELTEN demande à s'exprimer.

Mme DEL PERUGIA : Vous n'avez pas répondu.

M. FELTEN : Merci, Monsieur le Maire, de me laisser la parole. Vous m'excuserez de ne pas avoir prévenu de mon intervention.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

M. FELTEN : Elle sera très courte et, bien sûr, futile par rapport à un sujet aussi important que l'écologie.

Pour information, un certain nombre de collègues, dont je fais partie, ont été entendus récemment, encore quelques semaines en arrière, sur un sujet dont je ne connais pas trop le détail. Éventuellement, auriez-vous des informations sur la source ou l'origine ?

M. LE MAIRE : À quel propos ?

M. FELTEN : Je sais que d'autres collègues ont été convoqués et, personnellement, j'ai passé trois heures à la DCPJ de Versailles. Je ne sais pas si vous êtes au courant de ce qu'il en est.

M. LE MAIRE : Pas du tout.

M. FELTEN : D'accord.

M. LE MAIRE : Vous avez la liberté de dire sur quel sujet cela portait.

M. FELTEN : Visiblement, cela vous concernerait, et je pensais donc que vous étiez au courant.

M. LE MAIRE : Cela me concernerait ? Si vous avez été entendu pendant trois heures, vous devez le savoir. Je vous laisse la liberté de dire en quoi cela me concerne. Dites-le publiquement.

M. FELTEN : D'accord. L'objet de la convocation vous concernait sur un problème de DSP.

M. LE MAIRE : Laquelle ?

M. FELTEN : Vous devez tout de même le savoir. Je suppose que vous avez également été concerné.

M. LE MAIRE : Environ deux ans en arrière, effectivement, la Brigade Financière est venue dans les bureaux pour prendre des informations sur les DSP des plages.

M. FELTEN : C'est cela.

M. LE MAIRE : En effet, j'ai été entendu sur ce sujet, comme les membres de la Commission d'appel d'offres, mais à Toulon. Néanmoins, je n'ai pas de problème.

M. FELTEN : Je n'ai pas dit qu'il y en avait un ; je voulais juste savoir s'il y avait une information à connaître.

M. LE MAIRE : Il n'y a aucune inquiétude ni quoi que ce soit. D'ailleurs, je ne sais pas si vous étiez dans la Commission d'appel d'offres. Peut-être est-ce la raison pour laquelle vous avez été entendu.

M. FELTEN : Oui, tout à fait, et c'est pour cette raison que d'autres collègues l'ont été également.

M. LE MAIRE : Cela concernait donc les membres de la Commission d'appel d'offres et moi-même, mais je n'ai pas de souci particulier.

Toutefois, je ne donne pas beaucoup de publicité à ce genre de sujet. Par exemple, j'avais pris une délibération, qui n'a pas été remarquée – et je n'ai pas voulu en faire état –, me demandant si je me constituais partie civile dans des problèmes très importants (10 incriminations) qui s'étaient produits sur le port d'Hyères en 2012 et 2013. Bien entendu, je me suis constitué partie civile, parce que la clarification devait être faite, sachant que cela portait sur des abus de biens sociaux, du favoritisme, etc., en 2012 et 2013, mais je n'en avais même pas parlé en Conseil municipal. Pourtant, bien entendu, si on me le demande, je suis prêt à donner le document que le juge d'instruction m'a envoyé à qui le souhaite.

M. POLITI : Visiez-vous quelqu'un, par rapport à 2012/2013 ?

M. LE MAIRE : Pas du tout.

M. POLITI : Pour ma part, je ne me sens pas concerné. Pourtant, à l'époque, j'étais le maire et, en ce qui me concerne, je n'ai jamais été entendu à ce sujet. Ne jetons pas de...

M. LE MAIRE : Attendez : on est en train de m'arroser subrepticement. Je dis que pour ma part, je n'ai jamais parlé de cela, et vous avez dû l'observer. Cela date de plus d'un an, et je ne souhaitais pas en parler, mais si vous évoquez un sujet, j'en évoque un autre, dans un souci de transparence, comme vous.

Il est vrai que le procureur de la République et le juge d'instruction ont demandé à la commune d'Hyères si elle se portait partie civile pour des problèmes qui se sont déroulés sur le port en 2012 et 2013, avec 10 incriminations extrêmement fortes. Je n'ai nommé personne, comme Monsieur FELTEN, mais je dis : voilà le résultat.

M. POLITI : Si cela avait été extrêmement fort, j'aurais été au minimum entendu, ce qui n'a pas été le cas.

M. LE MAIRE : Ne soyez pas impatient ! D'autres l'ont peut-être été.

M. POLITI : Peut-être, mais là, visiblement, tout le monde a été entendu pour une affaire qui s'est passée plus tard.

M. LE MAIRE : D'autres l'ont peut-être été, mais les autres en question étaient des acteurs importants sous une municipalité qui n'était pas la mienne.

En tout cas, cela ne me plaît pas beaucoup. La justice fera son chemin. On s'intéresse toujours beaucoup aux plages. La DSP incluait des membres de la majorité et de l'opposition, et une plage a été attribuée : il n'y a pas de problème.

Votre audition est-elle récente ?

M. FELTEN : Elle remonte à environ un mois et demi ou deux.

M. LE MAIRE : D'accord.

M. FELTEN : C'est relativement récent par rapport aux événements, et c'est la raison pour laquelle je ne voyais pas pourquoi cela arrivait seulement maintenant.

M. LE MAIRE : Je peux vous dire que dès qu'il y aura des précisions, non seulement sur cette procédure, mais également sur l'autre, bien entendu, elles seront communiquées.

Merci beaucoup.

(La séance est levée à 17 h 37.)



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS